



2009 RAPPORT D'ACTIVITÉ



SYCTOM

DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

Une année charnière pour le SYCTOM.



FRANÇOIS DAGNAUD
Président du SYCTOM
de l'Agglomération parisienne

Acteur public du développement durable, et acteur majeur sur notre territoire, le SYCTOM travaille sous le regard des citoyens, des associations, des médias et de ses partenaires collectivités locales, institutions et entreprises. La montée en puissance des enjeux environnementaux dans les politiques publiques nous amène à relever chaque année de nouveaux défis.

2009 marque à cet égard une nouvelle étape avec le premier débat public consacré en France au traitement des déchets ménagers. Face aux habitudes de production et de consommation, le SYCTOM a dû réaffirmer la priorité donnée à la réduction des déchets, le besoin d'un service public efficace et protecteur (pour assurer le traitement des déchets produits), la nécessité de diversifier ses compétences et d'innover pour proposer un traitement et une valorisation adaptés à la nature de chaque déchet.

À l'heure de la gestion raisonnée des ressources naturelles et de l'impérative limitation des émissions de gaz à effet de serre, notre action prend tout son sens dans la construction d'une écologie urbaine. Nous devons concourir à imposer une économie circulaire et sobre, plus respectueuse de l'environnement, plus soucieuse des cycles de vie, moins consommatrice de ressources naturelles et d'énergies non renouvelables. La priorité stratégique que nous donnons à la réduction des déchets témoigne de notre engagement en faveur de la ville durable.

Mais nous devons en même temps remplir notre mission de service public. Et nous le faisons dans une démarche de solidarité territoriale à l'échelle de l'agglomération parisienne, qui anticipe les évolutions en cours et permet une approche globale des enjeux métropolitains d'aménagement.

Le SYCTOM s'est installé comme une référence pour la gestion des déchets ménagers à l'échelle de la métropole parisienne, un outil performant de gouvernance d'un service public d'écologie urbaine. De fait, le SYCTOM est devenu l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Les initiatives que nous avons prises en 2009, sur la réforme de la TGAP ou sur le renouvellement de l'agrément des éco-organismes de la filière des emballages ménagers par exemple, ont marqué la reconnaissance du SYCTOM comme une voix qui compte, au niveau régional comme sur la scène nationale. Parce que nous traitons 10 % des déchets des Français, nous avons une responsabilité particulière pour que les objectifs du Grenelle de l'environnement soient atteints.

2009, c'est aussi la crise économique et sociale qui s'est répercutée sur l'activité du SYCTOM. Si la baisse des tonnages rejoint nos objectifs de prévention et nous laisse espérer des modifications durables des comportements, elle reflète également les difficultés quotidiennes rencontrées par les habitants de notre territoire. La baisse des prix de reprise des matières premières interroge la pérennisation des filières de recyclage. La maîtrise du budget, confirmée cette année encore, est une clé de notre crédibilité.

Pour montrer notre engagement à relever l'ensemble de ces défis, nous devons continuer nos efforts pour une meilleure information sur nos projets bien sûr, mais aussi sur notre activité quotidienne de traitement des déchets ménagers ou nos actions de prévention. C'est l'ambition de ce rapport d'activité.

2009 a exigé une forte mobilisation de nos équipes et des élu(e)s du comité syndical. Qu'ils en soient ici remerciés.

François Dagnaud
Président du SYCTOM
de l'Agglomération parisienne

SOMMAIRE

REPÈRES 2009

Indicateurs d'activité	p. 5
Faits marquants	p. 6

LE SYCTOM EN BREF

Une mission de service public : le traitement des déchets ménagers	p. 10
Une stratégie de gestion durable des déchets	p. 11
Des élus locaux au service des citoyens	p. 13
Une organisation fonctionnelle	p. 13
Les installations du Syctom	p. 14
Des équipements industriels spécifiques	p. 15
Trombinoscope	p. 16

PANORAMA 2009

Prévention	p. 20
Valorisation matières	p. 25
Valorisation organique et énergétique	p. 30
Stockage	p. 35
Transport alternatif	p. 36

RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER

Budget	p. 40
Bilan détaillé d'exploitation	p. 44
Synthèse d'exploitation 2009	p. 48
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	p. 50
Les partenaires du Syctom	p. 52

GLOSSAIRE

Directeur de la publication :
François Dagnaud
Rédacteurs en chef :
Dominique Labrouche,
Emmanuel Borde-Courtivron
Directrice de la communication :
Véronique Menseau
Coordination :
Christelle Pichon,
Anne Rogé
Crédits photos :
JL Vallet ; L. Mignaux /
SYCTOM de l'Agglomération ;
Commission Particulière
du Débat Public ;
Eco-Emballages ;
France Plastiques Recyclage ;
© **Sophie Robichon / Mairie de Paris.**
Gilles Plagnol / Ville de Saint-Cloud
Julien Jaulin / Ville de Stains
Yann Rossignol / Ville de Meudon
Parimage
Conception réalisation : **PARIMAGE**
Rédaction : **Monik Malissard**
Imprimé par **Desbouis-Grésil,**
certifié ISO 14001, sur papier Cyclus
Print 100% recyclé - juin 2010.

2009

+40 %
de déchets transportés
en sortie de centres par
voie fluviale par rapport
à 2008

28 %
des déchets
collectés font l'objet
d'une valorisation
matière*

- 3 %
baisse des tonnages
collectés entre
2008 et 2009

5127
visiteurs accueillis
dans les installations
du SYCTOM

47 %
Taux de valorisation
matière des
encombrants*

320 000
logements types chauffés
et pourvus en eau chaude
grâce aux unités
d'incinération
du SYCTOM

422 kg
de déchets ménagers/
habitant/an sur le
périmètre du SYCTOM

84 %
du papier traité
par le SYCTOM
est évacué par
transport fluvial

4,5
millions €
affectés à la prévention

-64 354
tonnes de déchets
envoyés en centre
de stockage

-14
millions €
d'endettement
du SYCTOM

310,2
millions €
de dépenses de
fonctionnement du
SYCTOM

55 %
des déchets traités
font l'objet d'une
valorisation
énergétique*

- 5,2
millions €
baisse des ventes
de matières
secondaires

43,15
millions €
de recettes de la
valorisation
énergétique

14 800
camions évités sur les
routes grâce au transport
alternatif des déchets

REPÈRES 2009

Indicateurs d'activité

2,36 millions de tonnes de déchets traités par le SYCTOM

FILIÈRES DE COLLECTE

Collectes sélectives	6,9 %	162 539 t
Objets encombrants	7,3 %	172 530 t
Déchetteries du SYCTOM	1,4 %	32 469 t
Ordures ménagères résiduelles	84 %	1 992 610 t

FILIÈRES DE TRAITEMENT

Tri et recyclage

16 % **367 538 t**

Incineration

72 % **1 700 132 t**

Stockage

12 % **290 207 t**

VALORISATION

Valorisation matière

587 525 t

dont

Papiers, cartons, plastiques,
métaux, bois recyclables **211 364 t**

Résidus de l'incinération
valorisables **376 361 t**

Valorisation énergétique

Vapeur vendue **2 522 378 MWh**

Électricité vendue **156 142 MWh**

Indicateurs financiers

BUDGET

Total dépenses	433 289 046 €
Fonctionnement	310 169 797 €
Investissement	123 119 249 €

COÛT DU TRAITEMENT À LA TONNE

Collecte sélective	199,82 €
Objets encombrants	101,54 €
Incineration avec valorisation énergétique	83,36 €
Stockage (transport compris)	92,58 €

Faits marquants

JANVIER

- Saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) pour le projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII.
- Examen en conseil des ministres du projet de loi d'engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, comportant les dispositions techniques d'application du Grenelle 1.



MAI

- Organisation d'une réunion d'information technique sur la qualité des déchets entrant dans la filière de valorisation organique, en collaboration avec le SITOM93.
- Signature d'une nouvelle convention avec Emmaüs en vue de soutenir le projet de recyclerie et d'économie solidaire Emmaüs Avenir.
- Participation du SYCTOM au comité des partenaires du syndicat mixte d'études Paris Métropole.

JUIN

- Début de l'acheminement des balles de bouteilles plastique par voie d'eau jusqu'à l'usine de recyclage de France Plastiques Recyclage à Limay.
- Obtention du prix spécial du jury du Grand prix de l'environnement, en partenariat avec le Port autonome de Paris, pour le développement du transport fluvial des JRM avec UPM Chapelle Darblay.



MARS

- Décision de la CNDP de soumettre au débat public le projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII.
- Refonte du site Internet www.syctom-paris.fr.
- Agrément de l'éco-organisme de la filière textile : Eco-TLC
- Engagement d'un programme de travaux pour prolonger la durée d'exploitation du centre de valorisation énergétique Ivry-Paris XIII

AVRIL

- Participation à la réunion publique organisée par la mairie de Saint-Ouen sur l'incinération des déchets ménagers et ses impacts sanitaires.
- Renouvellement de l'appel à projets du Syctom auprès de ses adhérents pour promouvoir la réduction des déchets.



JUILLET

- Début des travaux du passage inférieur sous l'ex-RN3 visant à relier le futur centre multifilière de Romainville au canal de l'Ourcq à Bobigny.
- Renouvellement du contrat d'exploitation du centre de tri de Nanterre.
- Adoption de la loi de programmation et d'orientation du Grenelle de l'environnement, dite Grenelle 1, qui comporte notamment des dispositions relatives aux déchets.

LA LOI DE PROGRAMMATION ET D'ORIENTATION DU GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT DU 23 JUILLET 2009

Cette loi, dite « Grenelle 1 », fixe un certain nombre d'objectifs en matière de réduction de production de déchets et de taux de valorisation matière et organique.

Cette loi fixe pour objectifs :

- de réduire de 7% la production de déchets ménagers d'ici 2014,
- d'augmenter le recyclage matière et organique des déchets pour atteindre un taux de valorisation de 35% en 2012 et de 45% en 2015,
- de diminuer de 15% d'ici 2012 les quantités de déchets stockés et incinérés
- et de parvenir à un taux de recyclage de 75% pour les déchets d'emballage ménagers en 2012.

SEPTEMBRE

- Ouverture pour 4 mois du débat public sur le projet de valorisation organique et énergétique des ordures ménagères à Ivry-Paris XIII.
- Proposition à la Secrétaire d'État chargée de l'écologie de créer, sur les sommes supplémentaires de TGAP collectées au titre de la loi de finances 2009, un fonds public de soutien aux projets d'investissement éco-responsables.

OCTOBRE

- Propositions à la Secrétaire d'État chargée de l'écologie en vue d'atteindre en 2012 l'objectif de recyclage de 75 % des emballages ménagers fixé par le Grenelle 1.
- Appel du SYCTOM à l'initiative des collectivités pour la mise en oeuvre de collectes séparatives de biodéchets.
- Délégation donnée par le Comité syndical au Président du SYCTOM de signer une convention de partenariat avec la « ressourcerie-recyclerie » L'Interloque.
- Bilan du plan de prévention et de valorisation du SYCTOM pour la période 2004-2009.

NOVEMBRE

- Invitation lancée à tous les acteurs des déchets de participer à l'élaboration du plan de prévention des déchets 2010-2014 du SYCTOM.
- Adoption par le Conseil Régional d'Île-de-France du Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) et des plans d'élimination des déchets d'activités de soins (PREDAS) et des déchets dangereux (PREDD).

DÉCEMBRE

- Approbation par le Comité syndical des termes des conventions d'objectifs avec le SITOM93 et le SYELOM.
- Lancement des appels d'offres pour l'exploitation de l'unité d'incinération, du centre de tri et de la déchetterie actuels à Ivry-Paris XIII.
- Lancement d'une étude sur les gisements de biodéchets existant dans le périmètre d'intervention du Syndicat.
- Réunion de clôture du débat public sur le projet de transformation du centre multifilière Ivry-Paris XIII.

A large number 7 is formed by a dense, textured mass of bright green grass. The number is centered within a large, thin white circular outline. A dark green, semi-transparent banner is positioned horizontally across the middle of the number 7. The text "UN ACTEUR PUBLIC" is written in white, bold, uppercase letters on this banner. The background is a dark green gradient that transitions to black at the bottom.

UN ACTEUR PUBLIC

LE SYCTOM EN BREF

Le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne est **un acteur public** majeur du développement durable. Chargé de traiter et de valoriser les déchets ménagers de la moitié des Franciliens, soit près de 10 % de la population nationale, il contribue par ses engagements, sa mobilisation et l'exercice de son activité à promouvoir le développement durable sur son territoire et à atteindre les objectifs fixés par les politiques régionale et nationale. C'est investi d'une mission de service public qu'il exerce sa triple responsabilité d'acteur économique, environnemental et social.



Une mission de service public : Le traitement des déchets ménagers

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne est **un établissement public administratif**. Créé en 1984, il regroupe 84 communes sur le territoire le plus densément peuplé de France : il est au service de 5,5 millions d'habitants, soit la moitié de la population francilienne, dans 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines. Les communes adhèrent au SYCTOM soit directement, soit via des intercommunalités, soit par l'intermédiaire de syndicats départementaux (SITOM93 et SYELOM) avec lesquels il travaille en partenariat.

Le Syndicat exerce **une mission de service public**, telle qu'elle est définie par le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'environnement : le traitement des déchets produits par les ménages habitant sur son territoire. Ses communes adhérentes lui ont délégué cette compétence⁽¹⁾, mais ont conservé la charge de la collecte.

Le SYCTOM traite **les déchets ménagers et assimilés** : les papiers et emballages issus des collectes sélectives (à l'exception du verre⁽²⁾), les ordures ménagères résiduelles, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchetteries par les ménages ; les déchets des artisans, des commerçants et des prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Dans ses propres installations, le SYCTOM **trie les déchets recyclables et incinère le tout venant des ordures ménagères** en valorisant la chaleur dégagée en énergie.

(1) Toutefois, certaines collectivités ont passé des contrats directs avec des opérateurs privés pour traiter leurs déchets verts ou les matériaux réceptionnés dans leur déchetterie.

(2) Le verre collecté par les communes adhérentes du SYCTOM est directement traité par les entreprises de la filière de recyclage.

SITOM93 ET SYELOM : DES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

Le SITOM93 (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Seine-Saint-Denis) et le SYELOM (Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères) rassemblent respectivement 37 et 30 communes membres du SYCTOM. Leur partenariat avec le Syndicat s'inscrit dans le cadre de conventions d'objectifs, par lesquelles celui-ci leur apporte une aide financière ainsi qu'un appui technique et soutient leurs actions de communication.

Ils assurent une animation territoriale sur leur périmètre concernant les actions de prévention : réduction à la source, réemploi nocivité des déchets, eu égard au Plan régional de prévention.

Le SYELOM travaille plus spécifiquement sur un dispositif de collecte des DASRI et des déchets dangereux et poursuit le développement de son réseau départemental de déchetteries.

Le SITOM93, quant à lui, accompagne le SYCTOM dans le déploiement d'études sur le gisement des déchets. Et en 2009, il a soutenu les candidatures de 5 collectivités qui s'engagent dans des programmes locaux de prévention.

LE TERRITOIRE DU SYCTOM EN 2009

En 2009, le SYCTOM comptait 84 communes membres.

CA : communauté d'agglomération
CC : communauté de communes

- CC Clichy - Montfermeil
- CA Plaine Commune
- CA de l'aéroport du Bourget
- SEAPFA
- CC Grand Parc
- CA Grand Paris Seine Ouest*
- CA Cœur de Seine
- CA Val de Bièvre
- CC Charenton - Saint-Maurice
- CA Sud de Seine
- CC Châtillon - Montrouge
- CA Est Ensemble*
- CA Mont Valérien

- Périmètre SYCTOM
- Périmètre SYELOM92
- Périmètre SITOM93
- * Créées au 1^{er} janvier 2010



Une stratégie de gestion durable des déchets

La stratégie du SYCTOM est **conforme aux orientations fixées par l'Union européenne**, reprises dans le Grenelle de l'environnement et le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) :

- contribuer à la prévention des déchets, pour limiter les quantités à traiter ainsi que leur nocivité,
- Encourager et faciliter le réemploi,
- développer le tri et le recyclage,
- adapter ses capacités de traitement aux quantités de déchets produits sur son territoire, selon le principe de proximité,
- diversifier ses modes de valorisation, en fonction de la nature des déchets,
- réduire au maximum le recours au stockage,
- maîtriser les impacts de son activité sur la santé publique et sur l'environnement,
- accroître le recours aux transports alternatifs à la route.

Depuis 2004, le Syndicat s'est engagé dans **un plan de prévention et de valorisation des déchets** visant à réduire de 300 000 tonnes d'ici 2013 le volume annuel de déchets ménagers stockés ou incinérés.

Il mène des actions d'information et de sensibilisation et fournit un appui technique et financier à ses collectivités adhérentes afin qu'elles agissent en faveur de la prévention et de la collecte sélective.

Il travaille en partenariat avec les acteurs institutionnels œuvrant pour la prévention des déchets, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en particulier.

Il investit dans de nouvelles installations pour trier les déchets recyclables et pour valoriser les ordures ménagères, selon leur composition, en énergie et/ou en compost. Il développe notamment des projets de méthanisation des déchets biodégradables.

Le SYCTOM a pour objectif d'**agir dans la transparence et la concertation**.

Il informe le public sur sa mission et sur les enjeux liés à la gestion des déchets via des publications, des campagnes d'information, des outils de sensibilisation, le site www.syctom-paris.fr, des journées portes ouvertes, ou encore sa participation à des salons. Il déploie ses efforts de communication en direction de

LES CHARTES DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE : DES PARTENARIATS POUR L'ENVIRONNEMENT

Afin de protéger les milieux de vie naturels, professionnels et urbains, le SYCTOM construit et exploite ses installations conformément à des chartes de qualité environnementale. En les signant, le Syndicat, ses maîtres d'œuvre et exploitants s'engagent sur un certain nombre d'objectifs vis-à-vis des populations riveraines et des collectivités qui accueillent ses équipements. Leurs engagements concernent notamment la préservation des ressources, l'intégration urbaine, architecturale et paysagère, la limitation du trafic routier, la minimisation des nuisances sonores et olfactives, l'information et la concertation avec le public, l'éducation à l'environnement, l'insertion professionnelle et la qualité des conditions de travail. Un programme conjoint de suivi et de contrôle est mis en œuvre pour vérifier le respect des objectifs.

ses collectivités adhérentes et de l'ensemble de ses parties prenantes pour éclairer sa stratégie d'investissement, expliquer le fonctionnement de ses installations, mieux faire comprendre les moyens mis en œuvre pour la sécurité de ses équipements et la protection de l'environnement.

Il associe à son activité les élus et les services des communes qui accueillent ses unités de traitement ainsi que les populations riveraines et les associations. Au-delà des séances annuelles des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) qui se tiennent à l'initiative des préfets, il réunit régulièrement les comités de suivi des chartes de qualité environnementale, qui veillent au respect des engagements qu'il a pris avec les élus et ses exploitants en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie. Il réunit aussi chaque année la commission consultative des services publics locaux qu'il a créée, constituée d'élus du Syndicat et de représentants d'associations.

En 2009, le Syndicat a en outre appelé tous les acteurs des déchets – institutions, associations de son périmètre d'intervention – à participer à l'élaboration de son plan de prévention 2010-2014 au sein d'un comité de pilotage, manifestant ainsi sa large ouverture au dialogue.

Le Syndicat est attentif à **réduire au mieux les nuisances liées à ses activités**, qu'il s'agisse des émissions atmosphériques, olfactives et sonores ou des rejets liquides. Il implante ses activités à proximité des lieux de production des déchets pour limiter le trafic routier et les nuisances. Il les réalise et les exploite dans le respect des populations, des milieux naturels et de l'environnement urbain, en privilégiant les meilleures solutions techniques. Il favorise également le recours aux transports alternatifs à la route.

EN 2009, LE SYCTOM S’AFFIRME SUR LA SCÈNE PUBLIQUE

Le SYCTOM a une vision globale de la production et du traitement des déchets ménagers à l'échelle de l'agglomération parisienne. Au service de près de 10 % de la population française, son implication est essentielle pour atteindre les objectifs fixés au niveau national et régional dans le domaine de la gestion des déchets.

Au-delà de son activité quotidienne, le Syndicat a l'ambition d'être une force de proposition pour faire prévaloir les solutions de gestion des déchets les plus compatibles avec le développement durable.

Outre sa mobilisation dans le premier débat public organisé en France sur les déchets, autour du **projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII** en unité de valorisation organique et énergétique des ordures ménagères, le SYCTOM a fait entendre sa voix à plusieurs reprises sur la scène publique en 2009. Son attention s'est particulièrement portée sur **l'amélioration des modes de gouvernance**, qu'il s'agisse d'élargir les conseils d'administration des éco-organismes aux collectivités locales, ou de s'ouvrir lui-même davantage au regard de la société – en témoignent le débat public Ivry-Paris XIII, ou encore la décision d'élaborer le plan de prévention 2010-2014 dans la plus large concertation.

Dans la perspective du renouvellement de l'agrément des éco-organismes de la filière des emballages ménagers, le Syndicat a fait des propositions pour **faire évoluer le système de financement des collectes sélectives**, en responsabilisant davantage les producteurs et en apportant plus de transparence dans la gestion de ces sociétés.

À l'occasion de l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et de son application aux unités d'incinération par la loi de finances 2009, il a **ouvert le débat sur les conditions de financement du service public de traitement des déchets ménagers**.

Lors de la **réunion publique** organisée par la mairie de **Saint-Ouen** dans la perspective de l'aménagement d'un éco-quartier sur les Docks de Saint-Ouen, le SYCTOM s'est largement investi pour répondre aux interrogations relatives aux effets sanitaires de l'incinération des déchets et rappeler les engagements qu'il a pris pour maîtriser les impacts sanitaires et environnementaux de ses installations.

PARTENAIRE DE PARIS MÉTROPOLÉ

Le SYCTOM a été invité à rejoindre le comité des partenaires de Paris Métropole, syndicat mixte d'études qui réunit près de 90 collectivités franciliennes. Il contribuera ainsi à la réflexion collective sur les réponses à apporter aux défis du territoire.

Le SYCTOM a présenté et explicité son projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII lors du débat public.

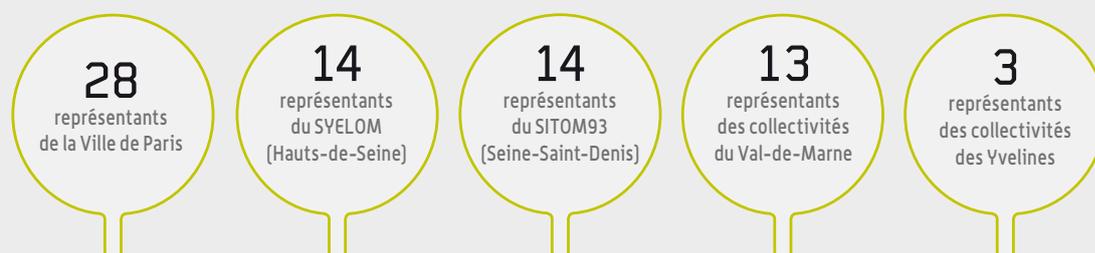


Des élus locaux au service des citoyens

Le SYCTOM est administré par un Comité syndical. Composé de 68 élus locaux représentant les 84 collectivités locales, celui-ci définit la politique du Syndicat, vote le budget, décide des investissements à réaliser et des modalités de gestion du service. Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités. Il élit les 36 membres du Bureau, qui prépare ses délibérations. Une Commission d'appel d'offres est composée de cinq membres élus par le Comité syndical et placée sous l'autorité du Président du SYCTOM. Conformément au code des marchés publics, elle vérifie la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés. En 2009, elle s'est réunie 16 fois.

LES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ SYNDICAL

68 membres



Une organisation fonctionnelle

Le Comité syndical s'appuie sur **une équipe de 115 collaborateurs**, agents publics administratifs et techniques majoritairement issus de la fonction publique. Les directions de la communication, de l'informatique et des télécommunications, des marchés et affaires juridiques sont directement rattachées au Directeur général des services. Trois directions générales adjointes sont également placées sous l'autorité du Directeur général :

- la direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets veille au bon fonctionnement des centres du SYCTOM, assure le suivi des contrats d'exploitation, pilote et coordonne les actions du plan de prévention,
- la direction générale adjointe des finances et de l'administration générale s'occupe de l'organisation et de la gestion des ressources du Syndicat,
- la direction générale adjointe des services techniques est chargée de la construction des nouveaux centres du SYCTOM, de la modernisation des équipements et de la gestion du patrimoine industriel.

Les **opérateurs privés qui gèrent les centres de traitement du SYCTOM emploient 773 personnes**. Le Syndicat exige d'eux qu'ils respectent les dispositions législatives et réglementaires encadrant le travail, qu'ils privilégient l'emploi permanent et, pour certains postes, l'embauche de personnes en difficulté, en liaison avec les services emploi des communes d'accueil. Il suit les réponses apportées aux observations formulées par les comités d'hygiène et de sécurité (CHSCT) sur les conditions de travail.

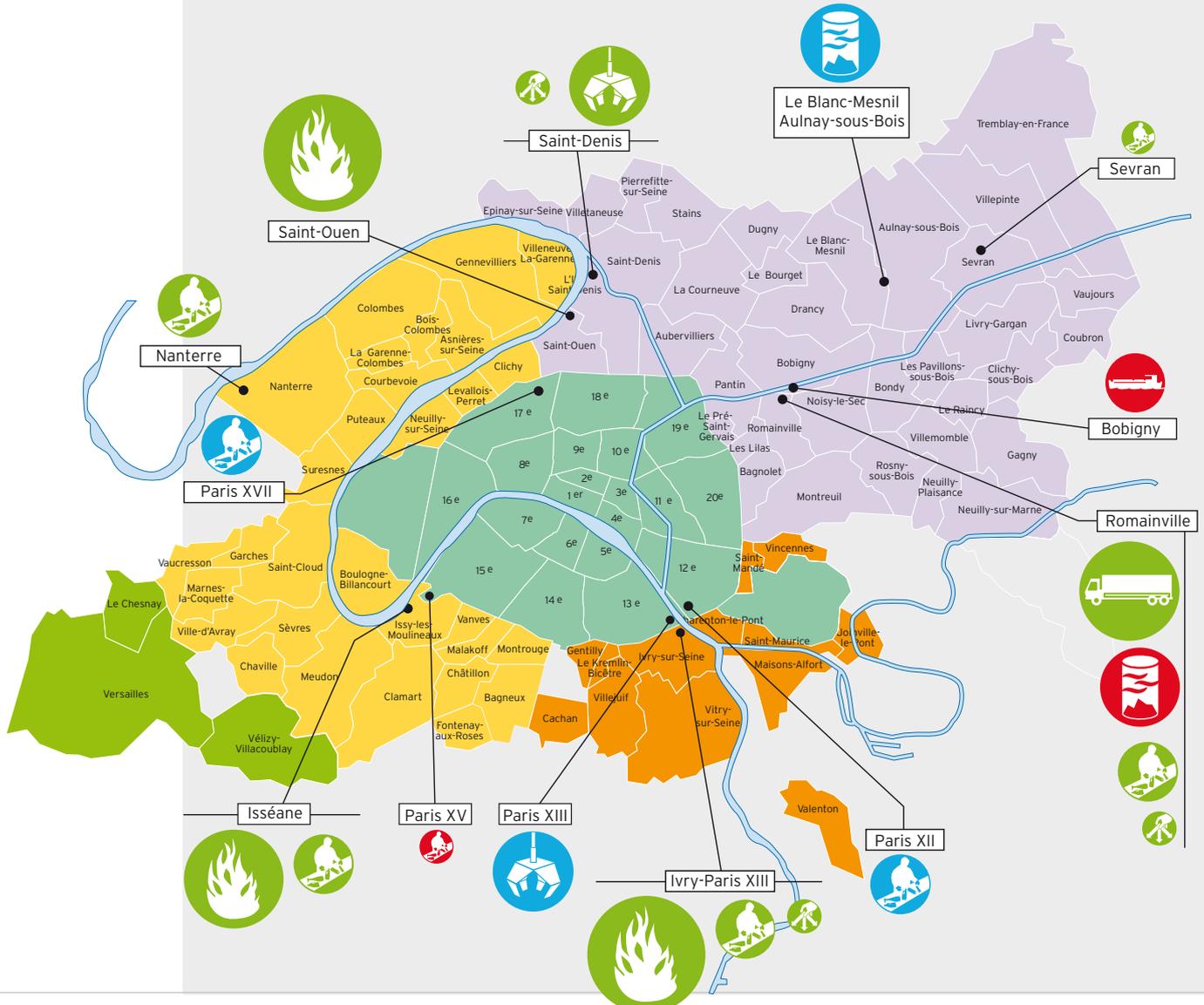
Par ailleurs, soucieux **d'offrir aux agents trieurs les meilleures conditions de travail**, le SYCTOM investit pour améliorer l'ergonomie des postes de travail et optimiser le traitement de l'air et l'insonorisation des cabines de tri. La modernisation des installations autant que l'automatisation des chaînes de tri tendent à faciliter la tâche des opérateurs et à faire évoluer leur métier vers le contrôle qualité. Le Syndicat mène aussi auprès de ses collectivités membres une action permanente de sensibilisation à la qualité du tri à la source, afin notamment d'éviter d'exposer les agents aux risques de santé que présentent les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

LES INSTALLATIONS DU SYCTOM

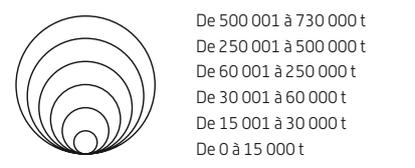
En 2009, le SYCTOM compte 13 unités de traitement (début 2009, Romainville a cessé de recevoir les objets encombrants en raison de la préparation des travaux de transformation du centre) réparties dans 8 communes : 5 centres de tri des collectes sélectives, 3 déchetteries, 1 centre de transfert d'ordures ménagères, 1 centre de pré-tri et de transfert des objets encombrants et 3 unités d'incinération avec valorisation énergétique. Il a également mobilisé 17 unités privées.

Sont en construction : 1 centre de tri des collectes sélectives à Paris dans le XV^e arrondissement, 1 unité de méthanisation à Romainville et une plate-forme fluviale à Bobigny.

Sont en projet : 1 centre de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, 2 centres de tri des collectes sélectives dans les XVII^e et XII^e arrondissements de Paris et 1 centre de transfert fluvial des objets encombrants à Paris XIII.



- Déchetterie
- Centre de tri des collectes sélectives
- Centre de pré-tri et de transfert des objets encombrants
- Centre d'incinération avec valorisation énergétique
- Centre de transfert
- Centre de tri des collectes sélectives en projet
- Centre de pré-tri et de transfert des objets encombrants en projet
- Unité de méthanisation en projet
- Centre de transfert fluvial en projet
- Centre de tri en construction
- Unité de méthanisation en construction
- Centre de transfert fluvial en construction



Échelle en rapport avec la capacité de traitement annuelle des centres.

Des équipements industriels spécifiques

Soucieux d'exercer pleinement la responsabilité dont il a la charge, le Syndicat **possède ses propres outils industriels**, qu'il entretient, modernise et développe conformément à un programme d'investissement pluriannuel : centres de tri, déchetteries, centre de transfert, unités d'incinération avec valorisation énergétique.

Les ingénieurs du SYCTOM conduisent des études pour explorer les possibilités d'évolution technique des installations, réduire les rejets atmosphériques, limiter les risques environnementaux et sanitaires, connaître le gisement des biodéchets, réduire la nocivité des déchets...

Il complète toutefois ses propres capacités, insuffisantes aujourd'hui pour traiter au plus près l'ensemble des déchets produits sur son périmètre, en ayant recours à des équipements extérieurs (par l'attribution de marchés publics). Sa stratégie d'investissement vise à **résorber son déficit de capacités en se dotant d'une autonomie de moyens**, afin de traiter sur son territoire les déchets ménagers qui y sont produits, et de mieux maîtriser la gestion du service public, sans être soumis aux contingences de disponibilité des unités privées.

Le Syndicat **confie l'exploitation de ses équipements à des sociétés privées** dans le cadre de marchés publics. Ce cadre contractuel lui permet notamment de réaliser directement les travaux de mise en conformité de ses installations par rapport aux évolutions réglementaires et de diligenter tous les contrôles qu'il estime nécessaires pour s'assurer de la bonne marche de l'exploitation et de la sécurité de ses centres.

LE PRINCIPE DE PROXIMITÉ

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement prévoit l'organisation du transport des déchets et la limitation en distance et en volume.

Ce principe de proximité figure également dans le Code de l'environnement et a été réaffirmé par la directive déchets de 2008 ainsi que par le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA).



Trombinoscope

◆ Membres du Bureau en 2009.



◆ 75
François DAGNAUD
Président du SYCTOM
Adjoint au Maire
de Paris



75
Julien BARGETON
Conseiller de Paris



◆ 75
Sylvain GAREL
Vice-Président
du SYCTOM
Conseiller de Paris



◆ 75
Frédérique PIGEON
Vice-Présidente
du SYCTOM
Conseillère de Paris



◆ 93
Alain ROUAULT
Vice-Président
du SYCTOM
Président du SITOM93



◆ 75
Michèle BLUMENTHAL
Vice-Présidente
du SYCTOM
Conseillère de Paris
Maire du 12^e



◆ 75
Fabienne GASNIER
Conseillère de Paris



75
Olivia POLSKI
Conseillère de Paris



◆ 92
Jacques GAUTIER
Vice-Président du SYCTOM
Sénateur-Maire de Garches
Président du SYELOM



75
Pascale BOISTARD
Adjointe au Maire
de Paris



◆ 75
Danièle GIAZZI
Vice-Présidente
du SYCTOM
Conseillère de Paris



75
Catherine VIEU-CHARIER
Adjointe au Maire
de Paris



◆ 75
Yves CONTASSOT
Conseiller de Paris



75
Marie-Laure HAREL
Conseillère de Paris



◆ 75
Alexis CORBIERE
Vice-Président
du SYCTOM
Conseiller de Paris



◆ 75
Jean-Marie LE GUEN
Adjoint au Maire
de Paris
Député



◆ 93
Jean-François BAILLON
Adjoint au Maire
de Sevran



◆ 75
Seybah DAGOMA
Vice-Présidente
du SYCTOM
Adjointe au Maire
de Paris



75
Marie-Chantal BACH *
Conseillère de Paris



93
Josiane BERNARD
Conseillère municipale
de Bagnolet



◆ 75
Rachida DATI
Conseillère de Paris
Maire du 7^e



75
Hélène MACÉ DE LEPINAY
Conseillère de Paris



◆ 93
Claude CHIABRANDO
Vice-Président
du SYCTOM
Adjoint au Maire
de Rosny-sous-Bois



75
Aline ARROUZE
Conseillère de Paris



◆ 75
Claire de CLERMONT-TONNERRE
Conseillère de Paris



◆ 75
Jean-Louis MISSIKA
Vice-Président
du SYCTOM
Adjoint au Maire
de Paris



◆ 93
Joseph CITEBUA
Conseiller municipal
de Neuilly-sur-Marne



75
Pierre AURIACOMBE
Conseiller de Paris



75
Laurence DOUVIN
Conseillère de Paris



◆ 75
Anne-Constance ONGHENA
Conseillère de Paris



93
François GIUNTA
Adjoint au Maire
de Saint-Ouen

* Depuis le 20 mai 2009 Marie-Chantal BACH, conseillère de Paris, a remplacé François LEBEL.

93



Anne JARDIN
Adjointe au Maire
de Clichy-sous-Bois

92



Marc BARRIER
Conseiller municipal
de Ville-d'Avray

92



André SANTINI
Vice-Président du SYCTOM
Député- Maire
d'Issy-les-Moulineaux

94



Alain GUETROT
Adjoint au Maire
de Saint-Maurice

93



Karina KELLNER
Vice-Présidente
du SYCTOM
Adjointe au Maire
de Stains

92



Christine BOURCET
Adjointe au Maire
de Nanterre

92



Hervé SOULIE
Adjoint au Maire
de Saint-Cloud

94



Élisabeth HUSSON
Conseillère municipale de
Gentilly

93



Claude LEMASSON
Adjoint au Maire
de Vaujours

92



Michel de LARDEMELLE
Adjoint au Maire
de Levallois-Perret

**DÉLÉGUÉS
REPRÉSENTANT
LES COLLECTIVITÉS
DU VAL-DE-MARNE**

94



Laurent LAFON
Vice-Président
du SYCTOM
Maire de Vincennes

93



Bruno LOTTI
Vice-Président
du SYCTOM
Adjoint au Maire
de Romainville

92



Eric FLAMAND
Adjoint au Maire
de Vauresson

94



Samuel BESNARD
Adjoint au Maire
de Cachan

94



Robert LEPRIELLEC
Conseiller municipal
de Villejuif

93



Jean-François MAGNIEN
Adjoint au Maire
de Livry-Gargan

92



Guillaume GARDILLOU
Vice-Président
du SYCTOM
Adjoint au Maire de
Boulogne-Billancourt

94



Jean-Louis BOULANGER
Adjoint au Maire
du Kremlin-Bicêtre

94



Isabelle LORAND
Conseillère municipale
de Vitry-sur-Seine

93



Jean-Philippe MALAYEUDE
Adjoint au Maire
de Neuilly-Plaisance

92



Joël GIRAULT
Adjoint au Maire
de Montrouge

94



Jean-Marie BRETILLON
Maire de
Charenton-le-Pont

94



Patrick RATTER
Adjoint au Maire
de Valenton

93



Sylvain ROS
Conseiller municipal d'Au-
bervilliers

92



Philippe KALTENBACH
Maire de Clamart

94



Jean-Luc CAEDDU
Conseiller municipal
de Maisons-Alfort

**DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT
LES COMMUNES
DES YVELINES**

93



Gérard SAVAT
Vice-Président
du SYCTOM
Adjoint au Maire
de Pantin

92



Maurice LOBRY
Adjoint au Maire
de Colombes

94



Florence CROCHETON
Adjointe au Maire
de Saint-Mandé

78



Philippe BRILLAULT
Vice-Président
du SYCTOM
Maire du Chesnay

**DÉLÉGUÉS DU SYELOM
(HAUTS-DE-SEINE)**

92



Hervé MARSEILLE
Maire de Meudon

94



Patrice GENTRIC
Adjoint au Maire
de Joinville-le-Pont

78



Richard GUENICHE
Adjoint au Maire
de Vélizy-Villacoublay

92



Jean-Pierre AUFFRET
Vice-Président
du SYCTOM
Adjoint au Maire
de Clichy-La-Garenne

92



Olivier MERIOT
Vice-Président
du SYCTOM
Adjoint au Maire
de Gennevilliers

94



Pierre GOSNAT
Vice-Président
du SYCTOM
Député-Maire
d'Ivry-sur-Seine

78



Magali ORDAS
Adjointe au Maire
de Versailles



LE TEMPS DE L'INITIATIVE

PANORAMA 2009

En 2009, l'activité du SYCTOM a été particulièrement marquée par le débat public sur le projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII. Ce temps d'échange de quatre mois a fortement mobilisé le Syndicat et ses équipes en termes de disponibilité, d'écoute, d'information et de pédagogie. Il est entré dans **le temps de l'initiative** en ouvrant la voie à une concertation élargie sur sa politique de prévention et de valorisation.

Dans le même temps, le SYCTOM a continué à s'investir dans son activité quotidienne pour traiter 2,36 millions de tonnes de déchets et faire évoluer les comportements dans un sens plus respectueux de l'environnement.

La baisse des tonnages traités est aussi l'un des événements marquants de l'année. Les quantités de déchets ménagers reçus par le SYCTOM ont diminué de 3 %, dans le prolongement du recul de 2 % enregistré en 2008. Si cette décroissance est le reflet de la récession économique et du repli de la consommation des ménages, elle a toutefois été supérieure au recul du PIB en France (- 2,2 % selon l'INSEE). Elle s'inscrit dans la tendance à la baisse des tonnages observée depuis 2001 sur le territoire du SYCTOM (- 0,7 % en moyenne annuelle de 2001 à 2007) et va dans le sens des politiques de prévention. Elle laisse espérer des modifications durables dans les habitudes de consommation.

La progression de 40 % du recours au transport fluvial, la chute de 34 % des prix de reprise des matières valorisées et la baisse de 14 % des tonnages enfouis en centres de stockage sont également à souligner.

70%
taux de recyclage
des matériaux
issus des collectes
sélectives

55%
des déchets
traités font l'objet
d'une valorisation
énergétique*

49%
de recyclage
des déchets
déposés dans
les déchetteries

220 kg
de mâchefers et
de métaux sont
récupérés pour 1 tonne
de déchets incinérés

47%
taux de valorisation
matière des
encombrants

17%
taux de stockage
en ISDND
(OM+ déclassé
+ refus de tri)

19,3
millions €
aides des
éco-organismes

31%
part des tonnages
transportés par
la voie d'eau

* Pour permettre des comparaisons statistiques, il est nécessaire d'agréger aux données d'activité du SYCTOM celles concernant le verre.

Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit

La collecte et le traitement des déchets ayant des impacts environnementaux et constituant une charge financière pour la collectivité, il est nécessaire d'éviter d'en générer. Non seulement en les triant mieux – plus les résidus toxiques comme les piles, les solvants ou les seringues sont triés soigneusement, plus il est possible de recycler les matières contenues dans les déchets. Mais aussi en diminuant les quantités de déchets à la source. Cela suppose des changements de comportements, en particulier de la part des industriels – pour développer l'éco-conception des produits – et des ménages. Refuser les dépliant publicitaires dans les boîtes aux lettres, faire les courses avec un cabas, privilégier les produits réutilisables et ceux dont les emballages sont recyclables, donner des objets usagés dès lors qu'ils pourront servir à d'autres personnes... Autant de gestes qui relèvent de la conscience citoyenne de chacun pour mieux préserver les milieux de vie et les ressources naturelles.

En 2009, le SYCTOM a dressé le bilan du plan de prévention qu'il a mis en oeuvre depuis 2004. En 6 ans, la production des déchets ménagers a diminué de 5 %, ce qui correspond à - 38 kg/habitant. Cette évolution est bien évidemment imputable aux politiques publiques de prévention. Elle est liée également à la conjoncture économique.

Le syndicat poursuit donc activement les actions qu'il mène en vue de faire évoluer les mentalités et les comportements : opérations d'information et de communication, soutien financier et accompagnement technique de ses collectivités adhérentes, participation aux travaux de réflexion régionaux, aide aux associations de l'économie solidaire... En 2009, les actions du SYCTOM en faveur du développement de la prévention des déchets et sa contribution au budget de l'ADEME via la TGAP se sont élevées à 4,5 millions d'euros.

20

De 2004 à 2009, le SYCTOM a accordé 380 000 € pour co-financer la construction de 10 déchetteries municipales ou intercommunales. Les déchetteries recueillent les déchets occasionnels des ménages, qui ne relèvent ni de la collecte sélective ni de la collecte des ordures ménagères, compte tenu de leur poids, de leur volume ou de leur toxicité : encombrants, déchets d'équipements électriques et électroniques, gravats, solvants, huile de vidange, déchets de soins, etc. Leur développement et leur modernisation sont nécessaires soit pour recycler les matières qui contiennent ces déchets, soit pour éviter qu'ils ne contaminent les ordures ménagères. Les déchetteries sont en outre des endroits privilégiés pour sensibiliser les habitants à la prévention et au tri des déchets.



BILAN DU PLAN DE PRÉVENTION ET DE VALORISATION 2004-2009

En 2004, le SYCTOM s'est engagé dans un plan de prévention et de valorisation des déchets visant à réduire de 300 000 tonnes d'ici 2010 le volume annuel d'ordures ménagères incinérées ou mises en centre de stockage (-13%). Ce plan a été élaboré à la suite d'une réflexion sur les mesures de prévention qui émergeaient en France, à l'échelon national ou local. Ses orientations ont été validées a posteriori par la directive européenne déchets de novembre 2008 et le Grenelle de l'environnement.

Deux voies principales ont été poursuivies pour atteindre cet objectif :

- encourager la réduction de la production de déchets à la source par des actions de sensibilisation, pour contribuer à modifier les comportements de la population, des administrations et des entreprises,
- réorienter les flux de déchets vers la valorisation matière et la valorisation organique, en diversifiant les modes de traitement du Syndicat.

Des objectifs ambitieux

Les modalités de la réduction de 300 000 tonnes décidée par le Comité Syndical du SYCTOM le 30 juin 2004 se décomposaient de la façon suivante :

- 120 000 tonnes, soit 40 % du total, avec la mise en œuvre de projets de méthanisation en Seine-Saint-Denis,
- 65 000 tonnes grâce à la réduction des déchets à la source,
- 65 000 tonnes par l'augmentation quantitative et qualitative des collectes sélectives,
- 35 000 tonnes avec le doublement du pré-tri des déchets encombrants,
- 15 000 tonnes par une progression de 50 % des déchets déposés dans les déchetteries.

Des résultats encourageants

Fin 2009, le volume global des déchets incinérés ou mis en centres de stockage par le Syndicat était inférieur de plus de 210 000 tonnes à celui de 2004.

Cette baisse s'analyse comme suit :

- 160 000 tonnes sont imputables à une réduction de la production annuelle des déchets ménagers, de 5 % entre 2004 et 2009, soit - 38 kg/habitant. Celle-ci s'explique à la fois par les actions de prévention, par la montée progressive de la conscience environnementale et par des éléments conjoncturels et structurels ;
- 30 000 tonnes grâce au développement quantitatif et qualitatif des collectes sélectives. Depuis 2004, le Syndicat s'est doté de 60 000 tonnes de capacités de tri supplémentaires, avec l'ouverture de 3 nouveaux centres (Nanterre, Isséane, Sevran), et le tonnage annuel des collectes sélectives est passé de 25 à 29 kg par habitant, soit une augmentation de 0,7 kg en moyenne annuelle. Cette progression a cependant été insuffisante pour atteindre les objectifs du plan. Elle a été très entachée par la baisse des tonnages de l'année 2009 ;

- 21 000 tonnes grâce à l'amélioration de la valorisation des encombrants. Le SYCTOM a mené une politique très incitative vis-à-vis des centres de tri auxquels il fait appel. À chaque renouvellement de contrat, il impose aux opérateurs privés de mettre en œuvre une chaîne de tri mécanisée pour récupérer tous les matériaux recyclables (bois, ferrailles, cartons...) et de respecter des taux de valorisation – avec application de pénalités le cas échéant.

L'objectif initial de 300 000 tonnes sera dépassé dès la mise en service de la première unité de méthanisation en Seine-Saint-Denis (à Romainville/Bobigny) prévue en 2013.

Une concertation élargie

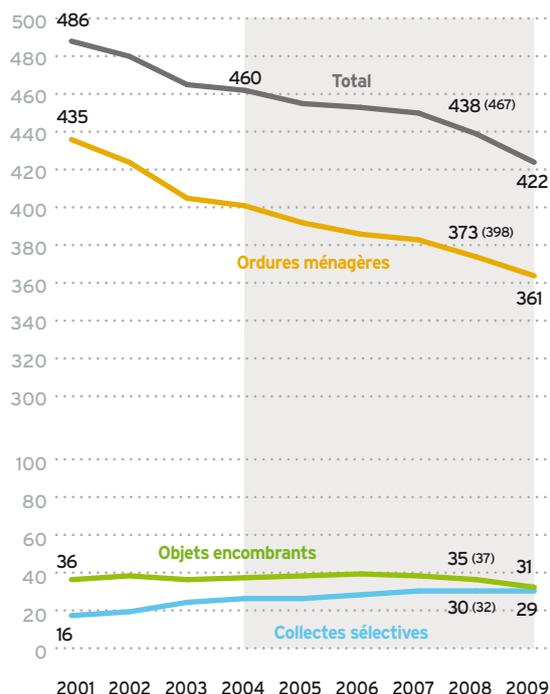
Les efforts doivent être poursuivis et amplifiés pour contribuer à atteindre les objectifs régionaux et nationaux de réduction des déchets (- 7 % de déchets ménagers d'ici 5 ans). Afin de recueillir les avis, idées et propositions des différents acteurs, le SYCTOM a constitué un comité de pilotage pour élaborer le plan de prévention 2010-2014 dans la plus large concertation.

ÉVOLUTION DES DÉCHETS TRAITÉS PAR HABITANT* 2001-2009 en kg/an

Rapportés à l'habitant, les déchets ménagers traités par le SYCTOM s'élevaient à 422 kg en 2009. Ils ont diminué de 15 kg par rapport à 2008 (438 kg/hab/an), et de 63 kg par rapport à 2001 (486 kg/hab/an). Les chiffres entre parenthèse sur les courbes correspondent aux ratios présentés dans le rapport annuel 2008 avant le recensement de 2009.

Les nouveaux ratios tiennent compte des résultats du dernier recensement.

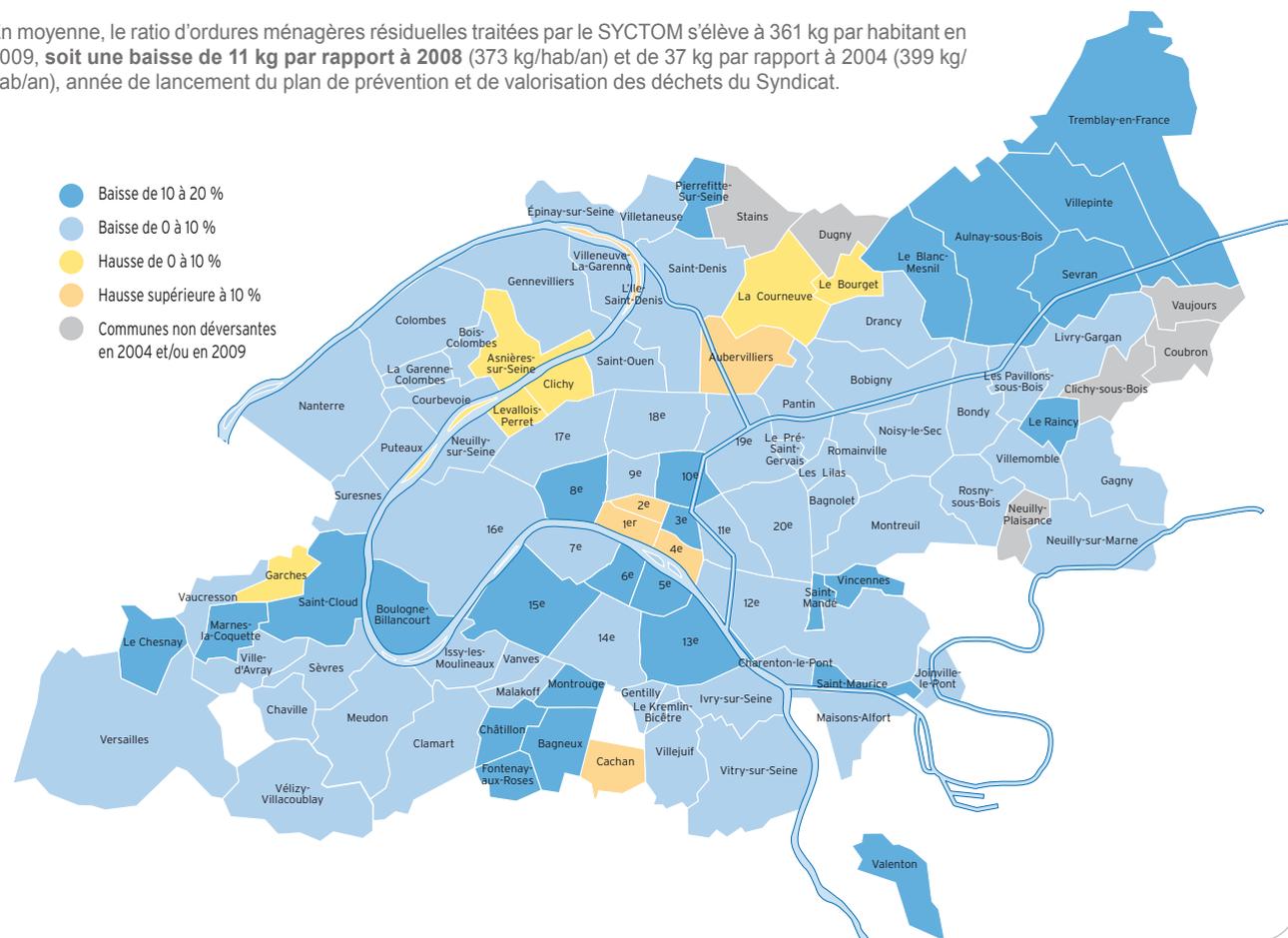
La population ayant fortement augmentée depuis 2001, l'ensemble des ratios est en nette diminution.



* Quantités traitées par le SYCTOM à périmètre constant (76 communes et 5,45 millions d'habitants en 2009).

ÉVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR HABITANT ENTRE 2004 ET 2009 en kg/an

En moyenne, le ratio d'ordures ménagères résiduelles traitées par le SYCTOM s'élève à 361 kg par habitant en 2009, **soit une baisse de 11 kg par rapport à 2008** (373 kg/hab/an) et de 37 kg par rapport à 2004 (399 kg/hab/an), année de lancement du plan de prévention et de valorisation des déchets du Syndicat.



SOUTIENS FINANCIERS À LA PRÉVENTION

4,5 millions d'euros affectés à la prévention via la TGAP

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) vise à orienter les comportements des agents économiques dans un sens favorable à l'environnement. Conformément au Grenelle de l'environnement qui prévoit de réduire de 15 % d'ici 2012 les quantités de déchets stockés et incinérés, la loi de finances 2009 a fortement augmenté la TGAP pour les installations de stockage de déchets et l'a appliquée pour la première fois aux incinérateurs. Son produit est pour partie destiné à soutenir la mise en œuvre des plans et programmes locaux de prévention, à travers des subventions accordées par l'ADEME. En 2009, la dépense liée à la TGAP destinée à être affectée à la prévention a représenté 4,48 millions d'euros pour le SYCTOM.

Sur la période 2009-2015, ce surcoût est évalué à 50 millions d'euros pour le Syndicat, soit l'équivalent de la construction d'un grand centre de tri des collectes sélectives dans Paris. Afin que sa capacité à financer des projets conformes aux objectifs publics de la gestion des déchets ne soit pas amputée, le Syndicat a proposé à la Secrétaire d'État chargée de l'écologie de créer, sur les sommes supplémentaires de TGAP collectées, un fonds public de soutien aux projets d'investissements éco-responsables : ceux destinés à la diversification des modes de traitement et à la diminution de l'impact environnemental des déchets ménagers.

10 000 € par projet pour faire évoluer les comportements

Le SYCTOM a renouvelé en 2009 l'appel à projets qu'il avait lancé en 2008 afin de soutenir financièrement, à hauteur de 10 000 €, des actions locales visant à promouvoir la réduction des déchets à la source.

Son aide concerne les initiatives qui ont pour objet de réduire la quantité et la nocivité des déchets jetés à la poubelle ou de développer des modes de consommation plus responsables. Les projets doivent être présentés par les collectivités adhérentes, mais ils peuvent être portés par des associations, les chambres consulaires, des établissements publics, des bailleurs sociaux ou des établissements d'enseignement. En 2009, le Syndicat a apporté son soutien aux Rencontres franco-brésiliennes Déchets et citoyenneté organisées par Plaine Commune en partenariat avec l'association France Libertés, notamment sur le thème du recyclage, et au projet « Moins de déchets dans le XI^e arrondissement » lancé à Paris.

Projet de partenariat avec l'association L'Interloque

Après la réduction à la source, le réemploi des objets est l'un des meilleurs moyens de limiter la production de déchets. En 2009, le SYCTOM a travaillé à la mise en place d'un partenariat avec l'association l'Interloque, située dans le 18^e arrondissement de Paris.

Cette « ressourcerie-recyclerie » prolonge la durée de vie de certains objets en les réparant et en les vendant à petits prix.

Acteurs de l'économie sociale et solidaire, les « ressourceries-recycleries » sont à la fois des centres de récupération, de valorisation et de revente des objets usagés et des centres d'éducation à l'environnement.

Elles donnent la priorité à la réduction, au réemploi puis au recyclage des déchets et sensibilisent le public et les écoliers à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement. Elles sont aussi des lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement social des personnes en grande difficulté. Elles dispensent des formations aux métiers de l'artisanat et du recyclage et créent des emplois locaux socialement utiles.

Intensification du partenariat avec Emmaüs

En mai 2009, le SYCTOM a signé une nouvelle convention pour 4 ans avec Emmaüs en vue de soutenir le projet de recyclerie et d'économie solidaire Emmaüs Avenir. Applicable à compter du 1^{er} janvier 2010, cet accord intensifie un partenariat datant de 2001.

Depuis 9 ans, le SYCTOM prend en charge à titre gracieux les déchets provenant du tri opéré par les communautés Emmaüs sur son territoire et ne pouvant être réutilisés, recyclés ou valorisés, dans la limite de 1 000 tonnes par an.

La nouvelle convention prévoit une augmentation de ce tonnage pendant 2 ans (1 200 tonnes/an). En contrepartie, des objectifs de recyclage, de valorisation et de création d'emplois d'insertion sont formalisés, et les tonnages admis à titre gracieux les 2 années suivantes sont réduits (900 tonnes/an).

Le SYCTOM souhaite que la valorisation globale (réutilisation + recyclage) atteigne au moins 30 % du gisement réceptionné ou collecté par les compagnons sur son territoire.

Ce partenariat s'inscrit dans les orientations du plan de prévention et de valorisation des déchets du Syndicat ainsi que dans les orientations de réutilisation, de tri, et de recyclage des déchets fixées par les instances européennes et nationales. Il permet de surcroît d'encourager l'insertion professionnelle des plus démunis et de transmettre un savoir-faire.

Aide à la réutilisation des vêtements usagés

Le temps que la filière textile, mise en place selon le principe de la responsabilité élargie du producteur, soit complètement déployée, le SYCTOM a poursuivi jusqu'à la fin de l'année 2009 l'aide qu'il apporte à l'association Le Relais et à Écotextiles. Afin de favoriser l'implantation de points d'apport volontaire pour les vêtements usagés, il a exonéré ces deux organismes de la redevance tonnage pour la part non valorisable des textiles qu'ils ont collectés dans les communes. Cette aide favorise en outre le développement de micro-activités locales fondées sur des emplois d'insertion sociale. Le Relais et Écotextiles ont collecté près de 6000 tonnes. 88% de ces vêtements ont été réutilisés ou recyclés, ce qui a représenté 5 300 tonnes en moins à traiter pour le SYCTOM.

Appui technique

Qualité des déchets entrants et valorisation organique

En collaboration avec le SITOM93, le SYCTOM a organisé en mai 2009 une réunion à l'attention des techniciens des communes du bassin versant du futur centre de valorisation organique à Romainville pour les informer précisément sur la composition des ordures ménagères méthanisables et compostables – soit 4 ans avant la mise en exploitation de l'unité. Le développement de la collecte séparative du verre et des déchets toxiques des ménages est une nécessité pour améliorer la qualité des déchets entrants, celle-ci étant nécessaire pour le bon fonctionnement du procédé de méthanisation autant que pour la qualité du compost.

Réponse à l'appel à candidatures de l'ADEME

Dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, l'ADEME apporte une aide aux collectivités de plus de 20 000 habitants qui mettent en place un programme local de prévention des déchets. En fonction de la taille de la collectivité, son soutien financier s'élève de 0,6 € à 1,5 € par habitant.

L'objectif est de réduire de 25 kg en 5 ans la quantité annuelle de déchets produite par habitant, soit de 7 % environ. Cette aide est financée grâce à la majoration de la TGAP fixée par la loi de finances 2009. Elle est accordée dans le cadre d'un contrat de performances de 5 ans, aux collectivités chargées de la collecte. En 2009, plusieurs collectivités membres du Syndicat ont déjà engagé cette démarche, parmi lesquelles CA Grand Paris Seine Ouest, CA Val de Bièvre, Ivry-sur-Seine, Les Lilas, Montreuil, Paris 11^e, Plaine Commune, SEAPFA et Saint-Ouen.

Un accompagnement technique

Le SYCTOM a répondu favorablement à l'appel à candidatures de l'ADEME dans le cadre du renouvellement de son plan de prévention. Il a demandé à être associé à l'élaboration du plan de prévention régional et à l'instruction des programmes locaux de prévention des collectivités situées sur son territoire. Il est en effet essentiel pour le Syndicat d'avoir une bonne connaissance des actions engagées afin d'élaborer son plan et d'adapter l'offre de traitement des déchets.

Le SYCTOM s'appuiera sur le SITOM93 et le SYELOM pour dynamiser la mise en œuvre des programmes locaux de prévention. En ce qui concerne Paris et les communes des Yvelines et du Val-de-Marne, il a proposé de tenir un rôle d'incitateur, de travailler avec les services municipaux pour les informer et les encourager à mettre en place des actions de réduction des déchets qui pourront s'inscrire dans une logique de programme local de prévention. Le SYCTOM s'est fixé comme objectif que la totalité de ses communes adhérentes mettent en place un programme local de prévention, alors que l'ADEME vise un taux de 80 %. Une convention de partenariat sera conclue avec la région Ile-de-France.

24

Information

De nouveaux publics

En 2009, le SYCTOM a accueilli 1 100 personnes lors des journées portes ouvertes qu'il a organisées dans ses centres de tri à Nanterre et Sevran, et dans ses unités d'incinération à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII.

Par ailleurs, 4 027 personnes ont découvert les installations du Syndicat dans le cadre des visites programmées tout au long de l'année. La part des relais d'information tels les ambassadeurs du tri, les techniciens municipaux des services déchets ou les gardiens d'immeubles a fortement progressé (+8 %), pour représenter 40 % des visiteurs, les groupes scolaires en représentant 60 %. Entre 2004 et 2009, le nombre de visiteurs accueillis dans les installations du SYCTOM lors de visites programmées au fil de l'année a été multiplié par 10. Au total, avec les journées portes ouvertes, 5 127 personnes ont visité les équipements du Syndicat.

Ces rencontres sont des moments privilégiés de sensibilisation qui visent à faire comprendre le fonctionnement des installations de traitement des déchets. Elles permettent à chacun de mieux prendre conscience du volume et de l'impact de la production de déchets, et de l'importance du geste de tri à la source. Montrer pour faire changer les comportements, tel est bien l'objectif de cette démarche de transparence. En 2009, l'accent a été mis sur l'accueil des journalistes et des associations (CNIID, FNE...).

Au travers de son partenariat avec le Grand prix de l'environnement qui vise à promouvoir les actions menées dans les collectivités en Ile-de-France, le SYCTOM sensibilise le grand public à la prévention et à la valorisation des déchets. Lors de rencontres professionnelles telles le Salon de la nouvelle ville et le Salon Espace collectivités, il renforce ses contacts avec les élus franciliens.



REFONTE DU SITE WWW.SYCTOM-PARIS.FR

Afin de le rendre plus attractif et d'anticiper l'application de la réglementation relative à l'accessibilité des sites publics, le SYCTOM a réaménagé son site Internet. Des rubriques simplifiées et enrichies pour accéder plus facilement à l'information et rendre la navigation plus rapide et plus aisée ; un format de page paysage pour faciliter la lecture immédiate ; un graphisme plus moderne et plus accueillant ; une ergonomie adaptée aux personnes handicapées (lecture vocale, variabilité de la taille des caractères...) : telles sont les principales modifications apportées, l'information mise en ligne s'efforçant de demeurer toujours précise et compréhensible par tous.

Boucler la boucle des matières

Les déchets ménagers sont une mine de ressources : ils contiennent des matières – papiers, métaux, bois... - qui peuvent être réintroduites dans un cycle de production. Leur recyclage a pour avantage de réduire la quantité de déchets et de préserver les ressources naturelles : il économise les matières premières, évite les impacts environnementaux de l'extraction minière et induit en général des économies en eau et en énergie dans les processus de fabrication. Il donne également naissance à de nouvelles activités.

Les quantités de matières recyclées dépendent en amont de la qualité du tri à la source : les déchets déposés dans le mauvais bac sortent du circuit de la valorisation matière. Elles dépendent en aval de la performance des techniques de tri mécanique dans les centres de tri et de la demande du marché.

Alors que près de la moitié des déchets jetés dans la poubelle « classique » en 2009 sont composés de matériaux recyclables, le SYCTOM renforce ses actions de sensibilisation au geste de tri. Le Syndicat a par ailleurs poursuivi l'augmentation de ses capacités

de valorisation matière, avec la construction du premier centre de tri parisien dans le XV^e arrondissement, et la programmation d'un second dans le XVII^e.

Malgré la baisse des ventes de matières secondaires (- 5,20 millions d'euros) qui a marqué l'année, il a maintenu l'aide à la collecte sélective apportée à ses communes adhérentes, à hauteur de 20,4 millions d'euros.

Si les tonnages entrés dans les centres de tri, de pré-tri et en déchetteries ont diminué de 5 %, comme en 2008, les matières recyclables extraites de ces déchets ont baissé seulement de 4 %, pour atteindre 211 364 tonnes. Ce différentiel est dû aux gains d'efficacité réalisés dans la captation des matériaux, qui peut aller jusqu'à 90 % - pour les plastiques à Isséane par exemple. Les mâchefers et les autres résidus valorisables de l'incinération ont quant à eux progressé de 9 299 tonnes (+ 3 %). Au total, les déchets qui ont fait l'objet d'une valorisation matière représentent 588 000 tonnes (hors verre), soit 25 % des tonnages traités par le Syndicat (au lieu de 24 % en 2008).



Phase active du chantier du centre de tri à Paris XV

En cours de construction, le centre de tri des collectes sélectives à Paris XV est le premier des centres de tri intra muros prévus par le SYCTOM pour faire face à l'essor de la collecte des bacs jaunes dans la capitale et rééquilibrer la répartition de ses installations entre Paris et la banlieue. Dans une logique de proximité visant à limiter le trafic routier et réduire les émissions

de gaz à effet de serre, il traitera les déchets triés par 350 000 habitants d'une partie des XIV^e et XV^e arrondissements, soit 15 000 tonnes par an, à raison de 20 bennes par jour.

En 2009, le chantier est entré dans sa phase très active, avec la réalisation des travaux de terrassement, de remblaiement et de fondations profondes et le début de la construction du bâtiment. La mise en service du centre est prévue au second semestre 2010.

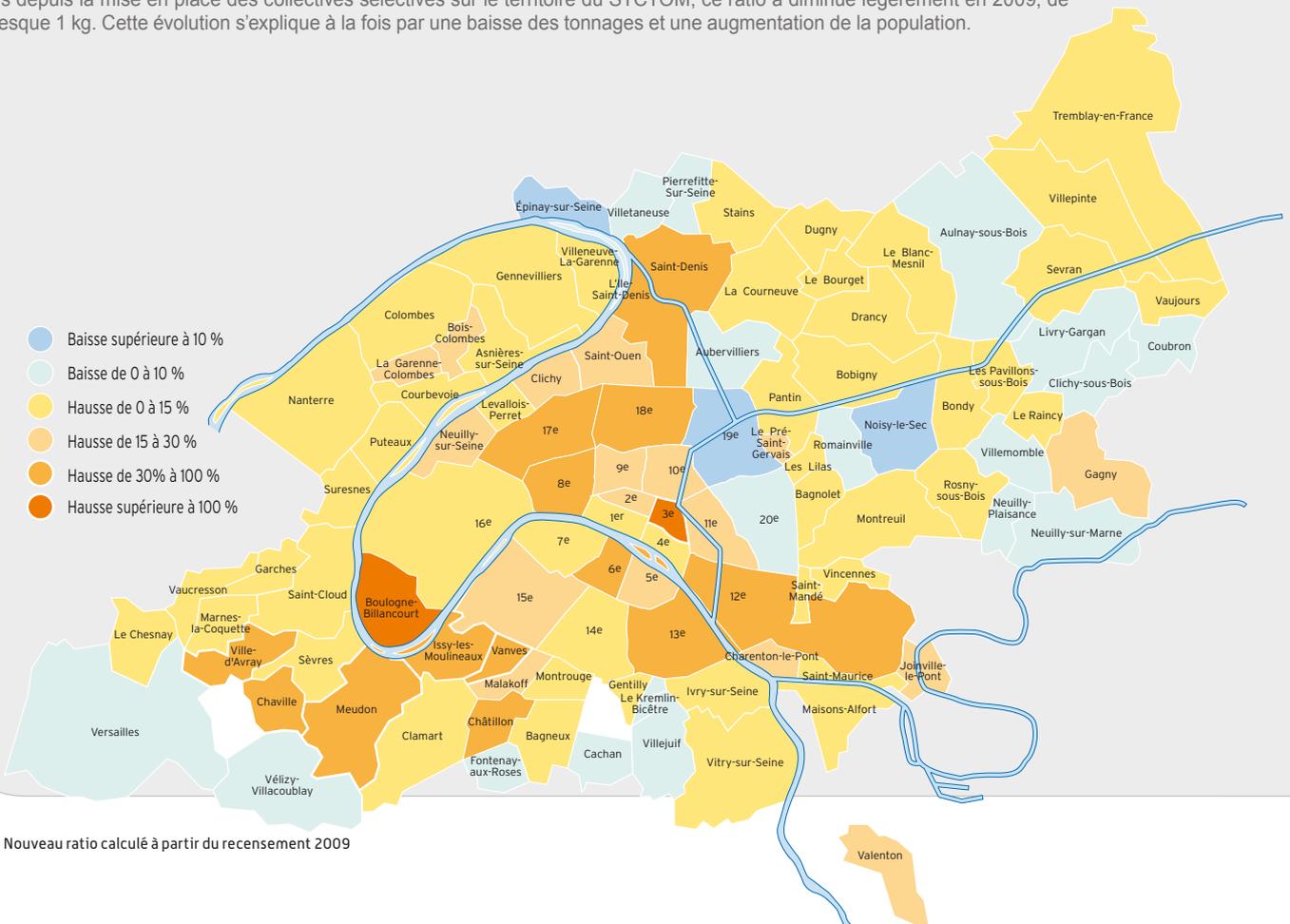


Études de faisabilité pour le centre de tri à Paris XVII

Le SYCTOM envisage la construction d'un centre de tri d'une capacité annuelle de 30 000 tonnes dans le XVII^e arrondissement de Paris pour traiter les collectes sélectives de Parisiens et d'habitants de la banlieue nord-ouest. En 2009, les réflexions ont porté sur : l'intégration de la centrale d'aspiration du système de collecte pneumatique des déchets qui doit être mis en œuvre dans le quartier Clichy-Batignolles ; le procédé de tri et l'organisation de la logistique du site ; l'évacuation par voie ferrée des journaux, revues et magazines ; les contraintes foncières. Les études seront poursuivies en 2010.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE PAR HABITANT ENTRE 2004 ET 2009 en kg/an

En moyenne, les collectes sélectives traitées par le SYCTOM s'élèvent à 29 kg* par habitant en 2009, soit une progression de 4 kg par rapport à 2004, année du lancement du plan de prévention et de valorisation des déchets du Syndicat. Pour la première fois depuis la mise en place des collectives sélectives sur le territoire du SYCTOM, ce ratio a diminué légèrement en 2009, de presque 1 kg. Cette évolution s'explique à la fois par une baisse des tonnages et une augmentation de la population.



EMBALLAGES : AMÉLIORER L'ÉCONOMIE DU RECYCLAGE

Dans la perspective du renouvellement des agréments des éco-organismes de la filière des emballages ménagers, le SYCTOM a adressé en octobre 2009 des propositions à Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, afin d'atteindre en 2012 l'objectif de recyclage de 75 % des emballages ménagers fixé par le Grenelle de l'environnement. Nourries des échanges avec ses collectivités adhérentes, ses réflexions visent à faire évoluer le système de financement de la collecte sélective et du recyclage des emballages ménagers, en responsabilisant davantage les producteurs d'emballages.

Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles, il a appelé de ses vœux une révolution en la matière, en indiquant trois axes de progrès : une éco-conception effective ; une information du consommateur plus claire, plus efficace, plus responsable ; une gouvernance équilibrée des éco-organismes.

Des primes à l'éco-conception

Le Syndicat a souligné la nécessité impérieuse d'inciter au travers de leur éco-contribution les industriels à développer l'éco-conception, non seulement pour favoriser le recyclage, mais aussi pour diminuer la quantité et la nocivité des déchets.

Un consommateur mieux averti

Pour faciliter le choix du consommateur et lui permettre de devenir éco-responsable, le SYCTOM a suggéré de remplacer le point vert, qui signale uniquement la contribution financière du producteur, par un système visuel simple et clair, certifiant sa recyclabilité et son éventuelle dangerosité. Il a proposé aussi d'harmoniser les couleurs de bacs et les consignes de tri. Il estime que la fonction des ambassadeurs du tri pourrait être utilement élargie afin que ceux-ci deviennent des ambassadeurs du déchet, au service des habitants. Cette fonction devrait être financée à 100 % par les différents éco-organismes, selon une procédure simple.

Une gouvernance élargie

Le Syndicat a proposé que les collectivités locales soient représentées au conseil d'administration des éco-organismes. Il serait également judicieux de veiller, par des audits, à ce que les coûts de collecte et de traitement des emballages supportés par les collectivités soient effectivement couverts à 80 %, conformément à la règle fixée par le Grenelle de l'environnement. La gouvernance devrait garantir l'exercice effectif de la mission d'intérêt général confiée aux éco-organismes.

HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les bâtiments industriels dont le SYCTOM s'équipe sont conçus selon des critères de Haute Qualité Environnementale (HQE).

Les installations sont étudiées pour améliorer les conditions de travail des agents d'exploitation, tant du point de vue de l'hygiène, de la qualité de l'air, que du confort professionnel (physique, thermique, visuel, acoustique et olfactif).

Afin d'économiser les ressources naturelles, les matériaux recyclables sont privilégiés pour la construction. Sont également intégrées de façon systématique aux projets la gestion de l'énergie (maîtrise des consommations énergétiques, recours aux énergies renouvelables) et la maîtrise de consommations d'eau (récupération et réutilisation des eaux de pluie, dispositifs d'économie d'eau potable).

Le futur centre de traitement multifilière à Romainville et la plateforme fluviale à Bobigny viennent d'être choisis comme site pilote pour l'établissement d'une certification HQE® pour les bâtiments industriels traitant les déchets ménagers.

Isséane : études pour l'augmentation des capacités de tri

En 2009, le centre de tri d'Isséane à Issy-les-Moulineaux a traité 17 000 tonnes de collectes sélectives. Face à l'augmentation des besoins de traitement, l'optimisation de son organisation a été étudiée avec la société exploitante. Une troisième équipe d'opérateurs a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2010, ce qui permettra de traiter 22 000 tonnes de déchets par an, soit 30 % de plus qu'en 2009. Il sera ainsi possible de continuer à assurer un service de proximité pour toutes les communes du bassin versant du centre. Cette solution a été prise dans l'attente de l'affectation au centre de tri des collectes sélectives des espaces initialement dédiés au traitement des objets encombrants, ce redimensionnement étant nécessaire pour faire face aux besoins futurs.

Baisse des ventes de matières secondaires

L'effondrement de la demande de matières premières dû à la crise économique s'est répercuté en 2009 sur les volumes et les prix des ventes de matières issues des centres de tri et des unités d'incinération du SYCTOM. Il s'est traduit par une diminution des recettes de 5,2 millions d'euros. L'existence de prix plancher garantis contractuellement pour la reprise des journaux, revues et magazines a assuré près de 60 % des recettes de matières de la collecte sélective, au lieu de 45 % en 2008.

Soutien au développement de la collecte sélective

Le SYCTOM a renouvelé l'appui financier qu'il apporte, à hauteur d'une enveloppe globale de 100 000 €, aux actions menées pour augmenter la quantité et la qualité de la collecte sélective dans les communes de son territoire où les volumes collectés par habitant sont les plus faibles. Cette aide s'ajoute à celle qu'il accorde à l'ensemble de ses collectivités adhérentes, à raison de 125,89 € par tonne de collecte sélective entrant dans ses centres de traitement, soit un montant total de 20,5 millions d'euros.

LES CIRCUITS DE LA VALORISATION MATIÈRE

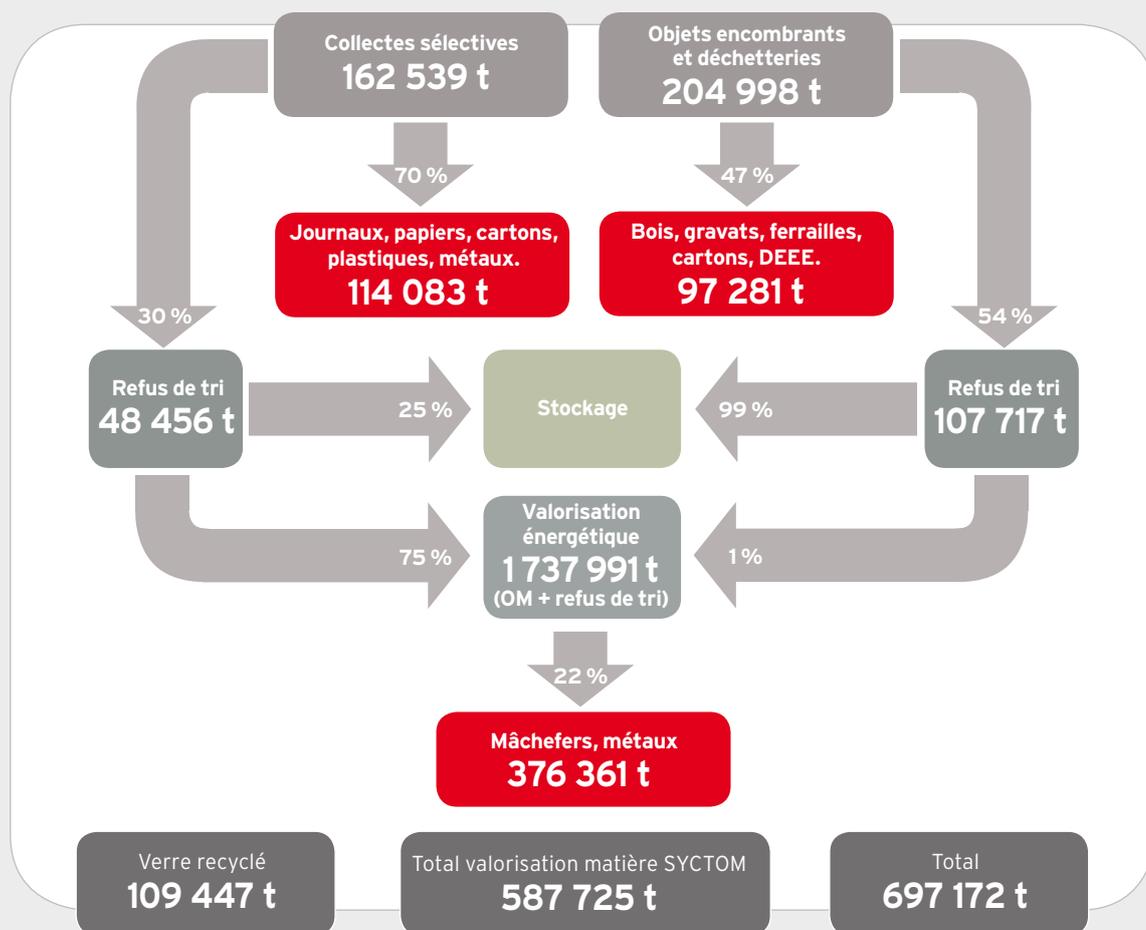
Au total, 28 % des déchets traités par le SYCTOM donnent lieu à une valorisation matière.

EN SAVOIR

PAGE 44

Carte des centres de tri des collectes sélectives mobilisés par le SYCTOM

28



Collectes sélectives

Après avoir été triés par les ménages et mis en mélange dans la poubelle adéquate (bac jaune en général), les journaux, magazines, emballages en carton, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve métalliques et canettes sont de nouveau triés par le SYCTOM.

À l'entrée des centres de tri, un contrôle qualité est effectué.

Si le contenu des bennes comporte trop de déchets indésirables (ordures ménagères, matériaux souillés...), il n'est pas trié mais orienté vers un centre de valorisation énergétique ou de stockage. Cela représente 7 % des quantités collectées (12 000 tonnes en 2009). On parle de « déclassements ». De plus, la collectivité se verra appliquer le tarif du coût de traitement des ordures ménagères, moins favorable que celui des collectes sélectives.

Les déchets qui entrent dans les centres sont triés mécaniquement et manuellement.

Ceux d'entre eux qui sont recyclables (70 %) sont séparés par matériaux (carton, papier, types de plastiques, acier, aluminium...) et compactés sous forme de « balles » pour être expédiés vers des industriels (papetiers, métallurgistes...). Les 30 % restants sont orientés vers un centre de valorisation énergétique ou

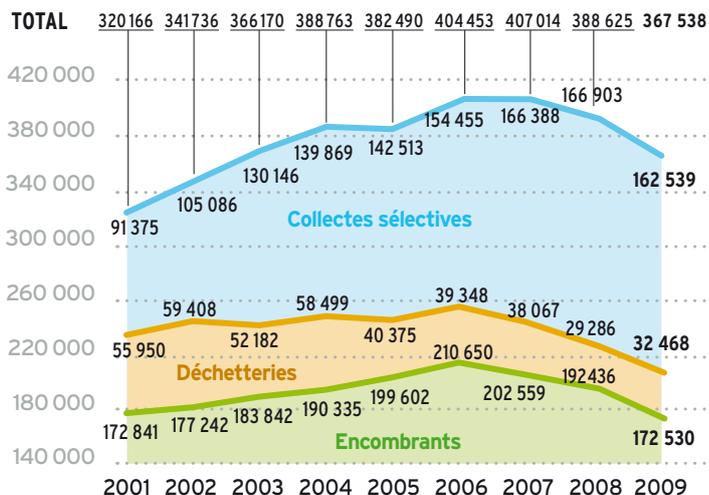
de stockage. Il s'agit de déchets qui ont été mis par erreur dans le bac de collecte (sacs et films plastiques, blisters, barquettes en plastique...), ou qui ne correspondent pas aux critères de reprise des industriels (papier souillé par exemple), ou que les machines ne peuvent pas trier (objets trop petits, imbriqués...). On parle de « refus de tri ».

Encombrants

Les objets encombrants (mobilier cassé ou usagé, matelas, grands cartons...) et les gravats sont pré-triés dans les centres du SYCTOM avant d'être dirigés vers des centres spécialisés. Après ce deuxième tri affiné, 47 % d'entre eux sont expédiés vers des filières de recyclage dédiées, soit 2 points de plus qu'en 2008. La présence de DEEE qui ne correspondent pas aux critères de reprise des filières de valorisation explique en partie le taux élevé des refus. Les 53 % restants sont essentiellement dirigés vers des centres de stockage.

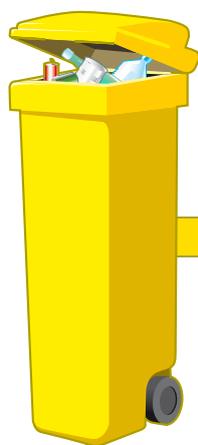
Des résidus de l'incinération sont également valorisés. Les métaux sont livrés à l'industrie métallurgique pour la fabrication de nouveaux alliages. Après traitement dans des centres spécialisés, les mâchefers sont utilisés en remblais par le secteur des travaux publics.

ÉVOLUTIONS DES COLLECTES DESTINÉES À LA VALORISATION MATIÈRE



De 2001 à 2009, le volume des déchets entrés dans les centres de tri des collectes sélectives, les centres de pré-tri des objets encombrants et les déchetteries sur le territoire du SYCTOM a progressé de 13 %. Mais compte tenu de la récession économique, il a baissé de 5 % en 2009 par rapport à 2008, avec toutefois des évolutions contrastées : les collectes sélectives ont diminué de 3 % (- 4 364 tonnes) et les tonnages d'objets encombrants de 10 % (- 19 906 tonnes) alors que les déchets déposés dans les déchetteries ont augmenté de 10 % (+ 2 986 tonnes).

RÉPARTITION DES MATIÈRES ISSUES DES BACS DE COLLECTE SÉLECTIVE



Une seconde vie pour les matériaux recyclables

- ➔ Avec environ 50kg d'acier recyclé, on fabrique 1 chariot de supermarché.
- ➔ Avec à peine 2 kg d'aluminium recyclé, on fabrique 1 trottinette.
- ➔ Avec 4 briques alimentaires (40 g), on fabrique 1 rouleau de papier toilette.
- ➔ Avec 3 boîtes de céréales (242g) en carton, on fabrique 1 boîte à chaussures.
- ➔ Avec 100 Kg de papier recyclé, on peut imprimer plus de 550 journaux.
- ➔ A partir de 12 bouteilles de soda recyclées, on fabrique 1 oreiller.
- ➔ Avec 67 bouteilles d'eau recyclées, on fabrique 1 couette pour deux personnes.
- ➔ A partir de 11 bouteilles de lait recyclées, on fabrique 1 arrosoir.

Journaux/magazines

62 887 tonnes
soit 38,68 %

Emballages carton (dont briques alimentaires)

31 105 tonnes
soit 19,14 %

Emballages plastiques

8 805 tonnes
soit 5,42 %

Autres papiers et cartons

8 251 tonnes
soit 5,08 %

Boîtes acier et aluminium

2 666 tonnes
soit 1,64 %

Petit électroménager

284 tonnes
soit 0,17 %

Verre

98 tonnes
soit 0,06 %

Refus de tri

48 456 tonnes
soit 29,81 %

Valoriser les déchets selon leur nature

Temps fort de l'année 2009, le débat public sur le projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII a témoigné des efforts du SYCTOM pour ouvrir davantage ses activités au regard de la société et de sa volonté de diversifier ses modes de valorisation des déchets, en réduisant la part dévolue à l'incinération, au profit du recyclage matière et organique.

L'incinération est reconnue par la directive européenne de 2008 relative aux déchets comme une opération de valorisation dans la mesure où elle atteint un rendement énergétique élevé ; le Grenelle de l'environnement a reconnu sa place comme mode de traitement des déchets et de production d'énergie. **Elle permet d'économiser des ressources naturelles**, les ordures ménagères se substituant aux combustibles fossiles pour alimenter les réseaux électriques ou de chauffage urbain. Elle évite aussi des émissions de gaz à effet de serre : pour une même valeur énergétique produite, les quantités de CO₂ fossile émises par les déchets ménagers incinérés sont respectivement inférieures de 55 % et 40 % à celles du charbon et du fioul⁽¹⁾.

Mobilisant peu de surface, la combustion des déchets est particulièrement intéressante en milieu urbain. Elle a aussi pour avantage de réduire de façon notable leur quantité : les résidus ultimes représentent seulement 2 % des tonnages entrants dans les unités de valorisation énergétique du SYCTOM, et les mâchefers, qui en représentent 22 %, sont valorisés.

La fraction fermentescible constituant près de 60 % des ordures ménagères résiduelles (biodéchets, papiers et cartons souillés et textiles sanitaires), **le SYCTOM privilégie la valorisation organique** dans ses projets d'investissement à Ivry-Paris XIII et en Seine-Saint-Denis. La mise en œuvre de procédés de méthanisation et de compostage permettra de produire de l'énergie et de rendre à la terre de la matière organique.

En 2009, 1 737 991 tonnes de déchets ont été valorisées en énergie, ce qui, déduction faite des résidus de l'incinération ayant fait l'objet d'une valorisation matière⁽²⁾, représente 58 % des tonnages traités par le SYCTOM. Malgré la montée en charge de l'unité d'Isséane, les volumes incinérés se sont stabilisés.

(1) source Amorce

(2) 376 361 tonnes de mâchefers et métaux, comptabilisés en valorisation matière.



LES DÉCHETS DU SYCTOM : UNE SOURCE D'ÉNERGIE ALTERNATIVE

- 1 737 991 tonnes de déchets ménagers incinérés
- > consommation chauffage pour 320 000 équivalent logements⁽³⁾
- > consommation de 320 000 tonnes équivalent pétrole évitée, soit 6 400 chaufferies collectives au gaz ou au fioul
- > couverture près de 45% des besoins du réseau de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU)

(3) Logement type de 80 m² occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000. Prise en compte du bilan énergie 2005 des UIOM, figurant dans le PREDMA, soit 8 MWh/an par équivalent logement.

IVRY-PARIS XIII : DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE VALORISATION ORGANIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Le centre actuel de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII comprend une unité d'incinération avec valorisation énergétique, un centre de tri des collectes sélectives et une déchetterie. Construit en 1969, rénové en 1997, il arrive en fin d'exploitation.

Il est prévu de le transformer en centre de valorisation organique et énergétique, avec des équipements de tri mécanique, de méthanisation et de compostage d'une part, et une unité d'incinération d'autre part, pour une capacité totale de traitement de 600 000 tonnes. Le centre de tri des collectes sélectives sera relocalisé dans le XII^e arrondissement, dans le cadre d'une opération d'aménagement de la Ville de Paris, et la déchetterie, reconstruite par la commune d'Ivry-sur-Seine dans un autre quartier.

Un projet pour une ville durable

Le projet a pour objectif d'anticiper la nécessaire réduction des déchets, en diminuant de 20 % les capacités de traitement du site, et de diversifier les modes de traitement, en réduisant le volume des déchets incinérés de 50 % environ.

Il s'inscrit dans la perspective de l'aménagement d'une ville durable : par la valorisation des déchets biodégradables en compost conforme à la norme NFU 44 051, par la production d'une énergie alternative de proximité qui permet d'économiser les énergies fossiles, par la localisation à Ivry-sur-Seine qui offre le meilleur éco-bilan des scénarios d'implantation envisagés et par le développement du transport alternatif à la route. D'un montant estimé entre 737 millions € HT et 787 millions € HT, la réalisation de cet investissement est programmée de 2014 à 2023.

Lé déroulement du débat

Du 4 septembre au 28 décembre 2009, le débat a donné lieu à 9 réunions publiques, 3 réunions du groupe de travail et 3 visites du site. Les réunions organisées par la Commission particulière du débat public (CPDP) ont rassemblé près de 1000 participants et 52 intervenants, experts ou professionnels. Le site Internet du débat a enregistré 280 questions, 15 cahiers d'acteurs et 170 articles et commentaires. Le bilan dressé le 19 février 2010 par la Commission nationale du débat public précise que tous les aspects techniques, sanitaires, environnementaux, sociaux et urbanistiques susceptibles d'être abordés l'ont été à l'occasion de ces quatre mois d'échanges.

Les enseignements du débat

Le Syndicat a quant à lui noté une convergence forte de tous les acteurs sur la prévention des déchets. Si son projet a fait l'objet de plusieurs propositions, aucun projet alternatif ne lui a été opposé. Face à l'absence du grand public lors des réunions, une attention particulière sera portée aux modalités qui lui permettront de se faire entendre. Si les prises de parole ont mis en lumière des différences d'approche et des divergences, le débat n'a pas permis un rapprochement des points de vue. Sa formule, très classique, devrait donc être soumise à évaluation, et comparée à d'autres formes de démocratie participative comme les jurys citoyens ou les conférences de consensus.

La décision du SYCTOM

Réunis en comité le 12 mai 2010, les élus du SYCTOM ont fixé à l'unanimité les modalités de la poursuite du projet. Les engagements pris lors du débat en matière de prévention de réversibilité et de concertation ont été confirmés. Un comité des partenaires rassemblant élus, associations et autres partenaires a été constitué et réunit pour la 1^{ère} fois le 14 avril 2010. La concertation qui s'engagera à partir de juin 2010 sera organisée sous l'égide d'un garant.

ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC À IVRY-PARIS XIII

Le SYCTOM a engagé en 2009 un programme de travaux sur les équipements de l'unité actuelle d'incinération des ordures ménagères à Ivry-Paris XIII. Étalis sur 3 ans (2009-2010-2011) et d'un montant de 87 millions d'euros TTC, ces investissements permettront de prolonger son fonctionnement, dans des conditions de fiabilité et de sécurité optimales et à un coût maîtrisé, jusqu'à la mise en service de la nouvelle unité, prévue de façon échelonnée entre 2018 et 2022. Par ailleurs, deux appels d'offres ont été lancés pour l'exploitation du centre, les contrats d'exploitation de l'unité d'incinération d'une part, du centre de tri et de la déchetterie d'autre part, arrivant à expiration fin 2010.



Les commissions locales d'information et de surveillance des trois unités d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM ont été réunies en 2009.

Montée en charge d'Isséane

Mise en service fin 2007, l'unité d'incinération avec valorisation énergétique du centre multifilière Isséane a fonctionné à près de 90 % de sa capacité.

Du fait d'une malfaçon du matériau réfractaire à l'intérieur des fours, l'unité d'incinération a dû être arrêtée par deux fois au mois d'août.

À Saint-Ouen, rappel des engagements sanitaires du SYCTOM

Le projet d'aménagement d'un éco-quartier sur les Docks de Saint-Ouen, une zone de 100 hectares de friches industrielles à côté de laquelle se situe l'une des trois unités de valorisation énergétique du SYCTOM, suscite des interrogations quant à la pertinence de

construire des logements à proximité d'un incinérateur de déchets. En 2009, le SYCTOM s'est mobilisé pour mieux expliquer le fonctionnement de son installation et l'ensemble des mesures qui sont prises pour limiter et contrôler les émissions atmosphériques et surveiller leurs retombées dans l'environnement. Il s'est impliqué dans la réunion publique organisée le 24 avril par la mairie de Saint-Ouen sur la question de l'incinération des déchets et de ses impacts sanitaires. Le Syndicat a organisé une visite de l'usine le 18 mai pour les personnes qui avaient répondu positivement à la proposition du SYCTOM le 24 avril. Il a en outre participé aux réunions du Comité citoyen de suivi et d'information du centre d'incinération avec valorisation énergétique à Saint-Ouen mis en place par la commune à compter du 25 juin.

LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions atmosphériques des unités d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM sont contrôlées d'une part par l'exploitant (autosurveillance) et d'autre part par des laboratoires extérieurs, non seulement dans le cadre d'un contrôle réglementaire mais aussi d'un contrôle qualité diligenté par le Syndicat.

L'analyse des rejets

> Tout au long de l'année, l'exploitant contrôle la teneur en polluants des fumées au niveau des cheminées. Il analyse en temps réel les poussières, les oxydes d'azote, et les gaz acides, les monoxydes de carbone et les carbones organiques (COT) ; il prélève en continu les dioxines et les furanes qu'il transmet pour analyse à un laboratoire extérieur une fois par mois. Les données d'analyse sont communiquées au service technique interdépartemental d'inspection des installations classées de la préfecture de police (STIIIC, équivalent des DRIRE pour Paris et les départements de la petite couronne) sous forme d'une synthèse journalistique et/ou d'un bilan mensuel selon les polluants. Le STIIIC peut aussi mener sur place des contrôles inopinés.

> Deux fois par an pour Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen et quatre fois par an pour Isséane, l'exploitant doit faire appel à un laboratoire accrédité par l'Etat pour faire un contrôle ponctuel des polluants visés par la réglementation (les polluants contrôlés en continu, les dioxines-furanes, les métaux lourds et l'acide fluorhydrique).

> Deux fois par an également, en plus des deux contrôles réglementaires, le SYCTOM recourt à un laboratoire accrédité par l'Etat pour analyser les polluants visés par la réglementation. Par ailleurs, il a mis en place un système de prélèvement en continu des dioxines-furanes sur ses installations, l'usine de Saint-Ouen ayant été équipée fin 2009.

Outre leur envoi au STIIIC, l'ensemble de ces données sont communiquées aux communes d'accueil et riveraines des centres, à la Commission locale d'information et de

surveillance (CLIS) et au Comité de suivi de la charte de qualité environnementale. Elles figurent aussi dans le dossier d'information du public remis chaque année à la préfecture et sont consultables sur le site www.syctom-paris.fr.

Pour faciliter l'accès du public aux résultats du suivi environnemental de ses unités d'incinération avec valorisation énergétique, le SYCTOM étudie l'élaboration d'un indicateur simplifié destiné à être mis en ligne en page d'accueil du site www.syctom-paris.fr.

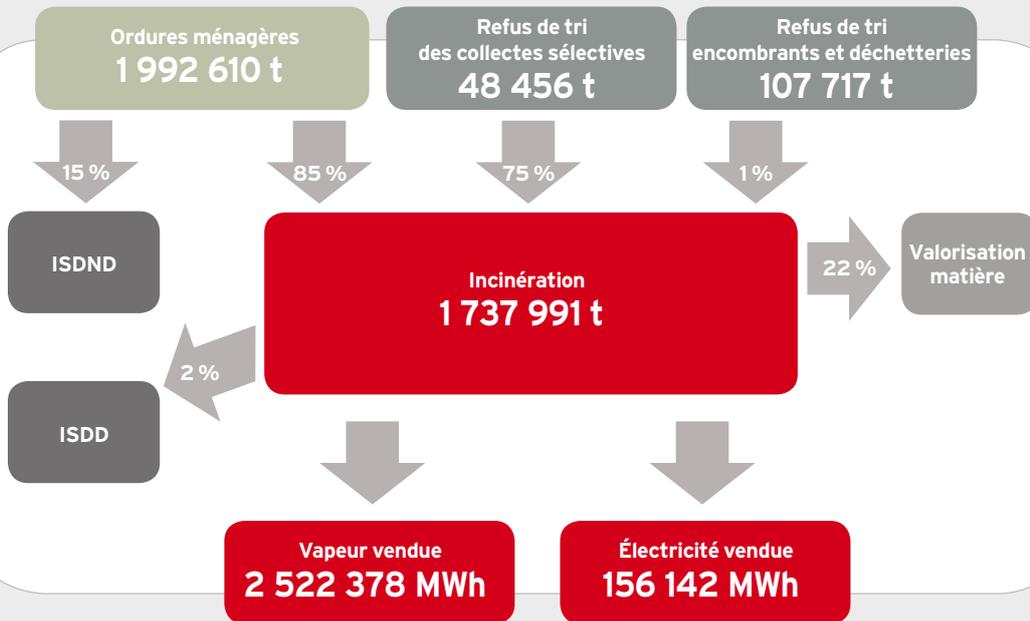
La surveillance des retombées

L'impact sur l'environnement des émissions atmosphériques de dioxines-furanes et de métaux lourds fait également l'objet d'un programme de surveillance réglementaire. Des jauges de type Owen – qui récupèrent les eaux de pluie – sont installées 2 mois par an aux endroits où les retombées du panache de fumée sont supposées être les plus importantes et sur des points témoins afin de mesurer le degré de pollution au voisinage des unités d'incinération. L'emplacement des jauges a été déterminé par modélisation mathématique. Ce programme suit la méthode recommandée par l'INERIS*.

Parallèlement à ce suivi réglementaire, le SYCTOM mène des campagnes ponctuelles de biosurveillance pour améliorer les connaissances sur les impacts sanitaires et environnementaux de ses installations. Des laboratoires extérieurs mesurent l'imprégnation en dioxines-furanes et en métaux lourds de mousses et de lichens prélevées dans leur environnement. Ce programme de surveillance a notamment pour objectif de comparer les méthodes de suivi – jauges et biosurveillance. Aucune incidence spécifique des usines d'incinération du Syndicat n'a été mise en évidence à travers ces campagnes.

* Institut national de l'environnement industriel et des risques

LES CIRCUITS DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Au total, 74 % des déchets incinérés par le SYCTOM ont été valorisés en énergie.

EN SAVOIR

PAGE 46

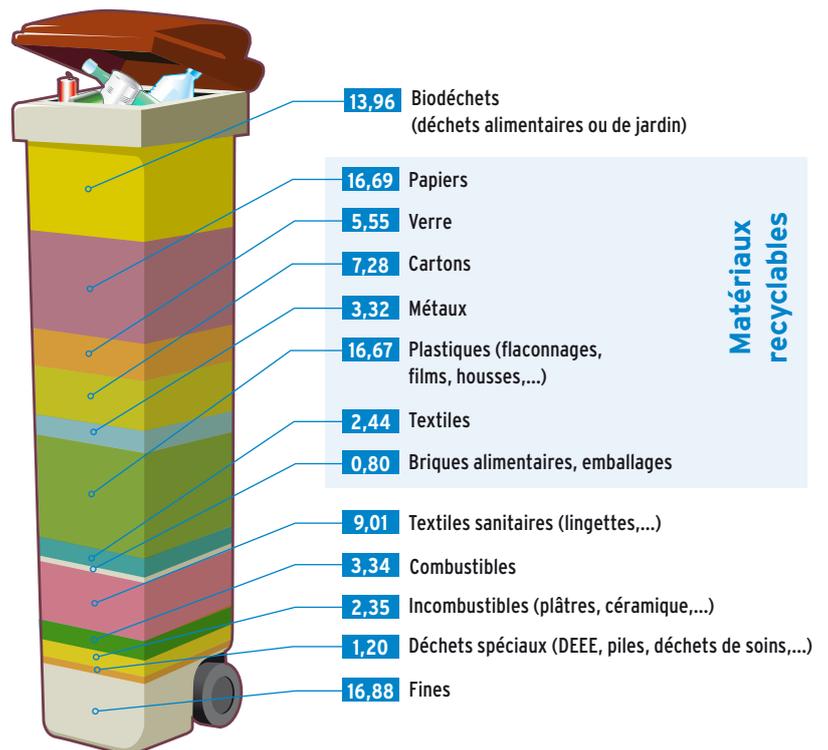
Carte des installations

La vapeur d'eau produite par l'incinération des déchets est vendue à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). Envoyée par les canalisations souterraines puis dans les immeubles desservis par la CPCU, elle est transformée en eau chaude pour alimenter les radiateurs et chauffer l'eau sanitaire. L'électricité produite est en partie utilisée pour le fonctionnement des sites et en partie vendue à EDF. La vente de vapeur d'eau et d'électricité s'est élevée à 43,15 millions d'euros en 2009.

COMPOSITION D'UN BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES en %

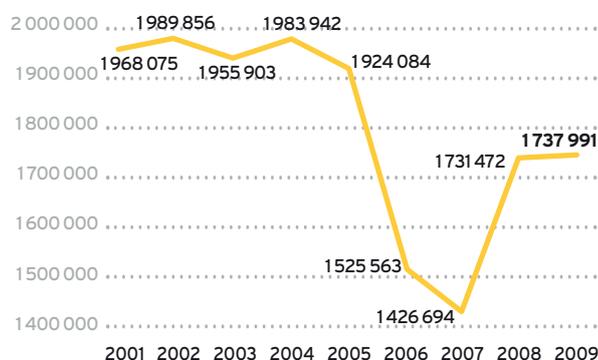
Malgré les efforts de tri des habitants, il reste dans le bac d'OMR une part significative de matériaux recyclables présents dans les ordures ménagères (papiers, cartons, plastiques, métaux, textiles et verre). En baisse constante depuis 2001, cette part est passée de 52,8 % en 2008 à 52,75 % en 2009. Une stagnation qui conduit le SYCTOM à poursuivre et renforcer ses actions de communication pour que les ménages effectuent plus soigneusement le tri à la source.

À eux seuls, les papiers et les plastiques représentent près de la moitié des quantités de déchets recyclables déposés dans la poubelle « classique ». La part fermentescible des ordures ménagères (biodéchets, papiers, cartons et textiles sanitaires, fines) s'élève à 62,7 %, au lieu de 63,78 % en 2008.



ÉVOLUTION DES DÉCHETS INCINÉRÉS

En tonnes/an



En 2009 les quantités de déchets traités par le SYCTOM ont diminué (-68 648 tonnes). Pour autant, les tonnages de déchets incinérés se sont quasiment stabilisés en 2009, le SYCTOM ayant choisi de diminuer la part de stockage (-64 806 tonnes).

Avancées vers la valorisation organique en Seine-Saint-Denis

Chargé de la conception, de la réalisation et de l'exploitation du futur centre multifilière à Romainville et d'une plateforme fluviale sur le canal de l'Ourcq à Bobigny, le groupement Urbaser/Valorga/S'pace a engagé en 2009 le chantier de creusement d'un tunnel sous l'ex RN3 pour relier les 2 sites. Les études et les démarches administratives ont parallèlement été poursuivies pour la réalisation d'une unité de tri-méthanisation des ordures ménagères résiduelles (315 000 tonnes/an), d'une unité de tri des collectes sélectives (30 000 tonnes/an) et d'une unité de pré-tri des objets encombrants (60 000 tonnes/an). Les travaux doivent débuter en 2010, pour une livraison à l'horizon 2013. Après un tri mécanique, la fraction fermentescible sera valorisée en biogaz et en compost de qualité (norme NFU 44 051), induisant ainsi une réduction des tonnages de déchets incinérés ou mis en centre de stockage.

Une étude a par ailleurs été engagée pour le projet de centre de tri-méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois mené avec le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAPP). La procédure de consultation pour sa conception et sa réalisation ayant été déclarée infructueuse en raison du niveau de prix des offres reçues, il est nécessaire d'étudier des solutions acceptables économiquement, tout en étant conformes aux orientations générales du SYCTOM.

En collaboration avec le SITOM93, le SYCTOM renforcera particulièrement ses actions de prévention dans les communes des bassins versants de ces unités afin de garantir un compost de qualité lors de leur mise en service (notamment par le développement du tri à la source du verre et des déchets dangereux des ménages).

LA MÉTHANISATION : UN TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Le procédé de méthanisation reproduit, en l'intensifiant, le cycle de décomposition des résidus végétaux. Il permet de valoriser doublement les déchets biodégradables (résidus alimentaires et déchets verts, papiers et cartons non recyclables, textiles sanitaires) :

- en énergie : le biogaz libéré lors de leur fermentation est récupéré pour être transformé en chaleur, en électricité, en biocarburant ou diffusé dans le réseau de gaz naturel ;
- en compost : les résidus de la méthanisation (digestats) sont stabilisés pour fabriquer un produit organique propre à enrichir le sol en humus.

Lancement d'une étude sur les biodéchets

Les futures unités de méthanisation du SYCTOM pourraient accueillir des biodéchets ménagers collectés de façon spécifique par ses communes adhérentes. Ce système pourrait être mis en place dans la mesure où les gisements de biodéchets sont suffisants. Aussi, le Président du SYCTOM a-t-il invité en 2009 les collectivités à mettre en œuvre des collectes séparatives de bio-déchets.

Puis le Syndicat a lancé une étude pour identifier les principales sources de biodéchets (marchés alimentaires, cantines scolaires, restauration collective, etc.) et évaluer les quantités qu'elles produisent.

Réduire le recours à l'enfouissement

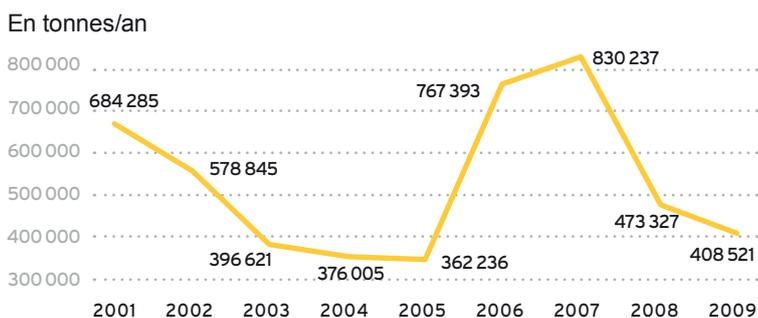
Conformément à la hiérarchie des modes de traitement fixée par la directive déchets de 2009 et dans le respect du principe de proximité, **le SYCTOM ne recourt au stockage qu'en dernier ressort** : pour les déchets qu'il ne peut valoriser en énergie faute de capacités d'incinération suffisantes, et pour les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'existe pas actuellement de solutions de valorisation viables sur le plan technique, économique et environnemental. Font partie de cette catégorie les résidus du traitement des fumées d'incinération (REFIOM) et les déchets dont les matières recyclables ont déjà été extraites (refus de tri des collectes d'encombrants pour l'essentiel).

Exerçant sa mission de service public dans une zone urbaine très dense, le Syndicat ne dispose pas d'installations de stockage de déchets dangereux ou non dangereux (ISDD ou ISDND). Il recourt à des sites privés situés en dehors de son périmètre d'intervention et qui, certifiés conformes à la norme ISO 14 001, présentent des garanties en matière de maîtrise des risques environnementaux.

Afin de contribuer à atteindre les objectifs du Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) relatifs au stockage (- 35 % de déchets enfouis d'ici 2019), le SYCTOM a exigé en 2009 que les refus de tri des collectes sélectives traitées dans les centres privés auxquels il fait appel soient dorénavant valorisés dans ses centres d'incinération plutôt que stockés.

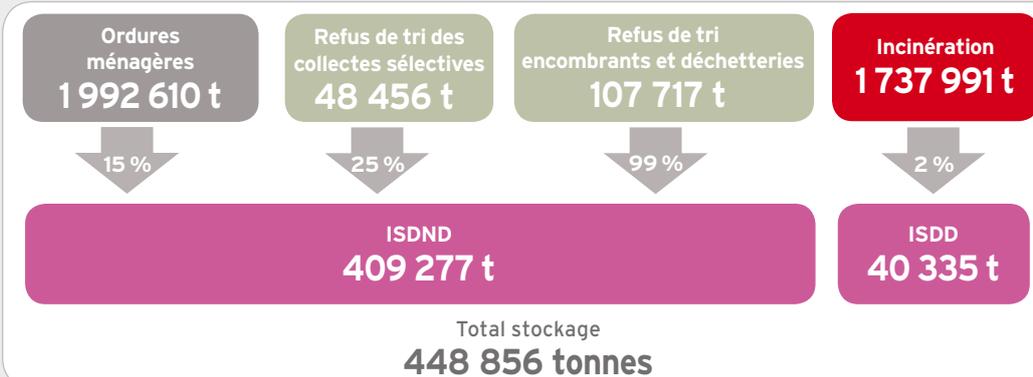
En 2009, les quantités de déchets enfouis en ISDND ont diminué de 64 806 tonnes, ce qui correspond pratiquement à la réduction globale des déchets traités par le SYCTOM, soit 68 548 tonnes.

ÉVOLUTION DES DÉCHETS STOCKÉS EN ISDND



Les tonnages enfouis dans des installations de stockage des déchets non dangereux ont chuté de 14 % en 2009 (- 64 806 tonnes). Cette baisse est due à plusieurs facteurs : la baisse des tonnages collectés, la montée en charge d'Isséane qui a incinéré 410 000 tonnes de déchets ménagers, la valorisation énergétique de 75 % des refus de tri des collectes sélectives, au lieu de 66 % en 2008. Le fonctionnement à pleines capacités de l'unité d'incinération d'Isséane permettra de réduire encore de 50 000 tonnes les déchets ultimes et de descendre en deçà du niveau de stockage le plus bas correspondant à l'année 2005.

LES CIRCUITS DE STOCKAGE



Les ordures ménagères résiduelles et les refus de tri qui, faute de capacités, ne peuvent être valorisés en énergie, sont stockés dans des ISDND, réservées aux déchets non dangereux. Ces installations répondent à une réglementation stricte relative à l'étanchéité du sous-sol, à la récupération du biogaz et des lixiviats, au drainage des eaux de pluie et au suivi de la qualité des nappes phréatiques. Les cendres et les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) concentrent les polluants contenus dans les déchets ou générés lors de la combustion. Ils subissent un traitement qui les rend inertes avant d'être enfouis en ISDD, réservée aux déchets dangereux. Ils sont stockés dans des alvéoles étanches qui sont répertoriées pour assurer leur traçabilité. En outre, 22 878 tonnes de gravats ont été déposées en centre de stockage réservé aux déchets inertes.

Au total, 19 % des déchets entrants traités par le SYCTOM sont dirigés vers les ISDND et les ISDD.

TRANSPORT ALTERNATIF

Privilégier la voie d'eau

Le transport fluvial des balles de journaux, revues et magazines (JRM) à partir des centres de tri du SYCTOM, à Nanterre et Gennevilliers, jusqu'au site de Chapelle Darblay près de Rouen, qui fabrique du papier journal, est passé de 38 000 tonnes en 2008 à près de 53 000 tonnes en 2009, soit 84 % du papier traité par le Syndicat. Cela a évité la circulation de 1 650 camions.

Le rééquilibrage des modes de transport fait partie des orientations de la politique européenne des transports et du Grenelle de l'environnement pour limiter les nuisances liées au trafic routier : émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique et sonore, encombrements, risques d'accidents. **Le PREDMA prévoit également de recourir davantage à la voie fluviale** et au rail pour le transport des déchets.

Depuis 1995, le SYCTOM a fait du développement des transports alternatifs à la route **l'une de ses priorités stratégiques, pour contribuer à la lutte contre le changement climatique**. Il s'est fixé comme objectif d'acheminer par le fer ou la voie d'eau 90 % de ses flux sortants d'ici 2013, ce qui évitera la circulation de 40 000 poids lourds par an. Pour l'implantation de ses équipements comme pour le choix de ses partenaires industriels, il prend en compte la possibilité d'utiliser des modes doux.

En 2009, les quantités de déchets ou matières recyclables expédiées par barges ont augmenté de 40 %, passant de 252 636 tonnes à 354 237 tonnes, ce qui correspond à 14 800 camions évités. Ainsi 31 % des tonnages ont été évacués par des modes de transport alternatif, au lieu de 24 % en 2008.

Les efforts menés avec UPM Kymmene Chapelle Darblay pour développer l'expédition des journaux, revues et magazines (JRM) par voie fluviale ont été récompensés par l'obtention, en partenariat avec le Port autonome de Paris, du prix spécial du jury du Grand prix de l'environnement. Le projet développé avec SITA et Paprec pour l'évacuation par péniche des bouteilles en plastique recyclable est également exemplaire. Le SYCTOM a par ailleurs poursuivi ses discussions avec le Port autonome de Paris afin de rendre le coût du transport fluvial des déchets plus attractif.

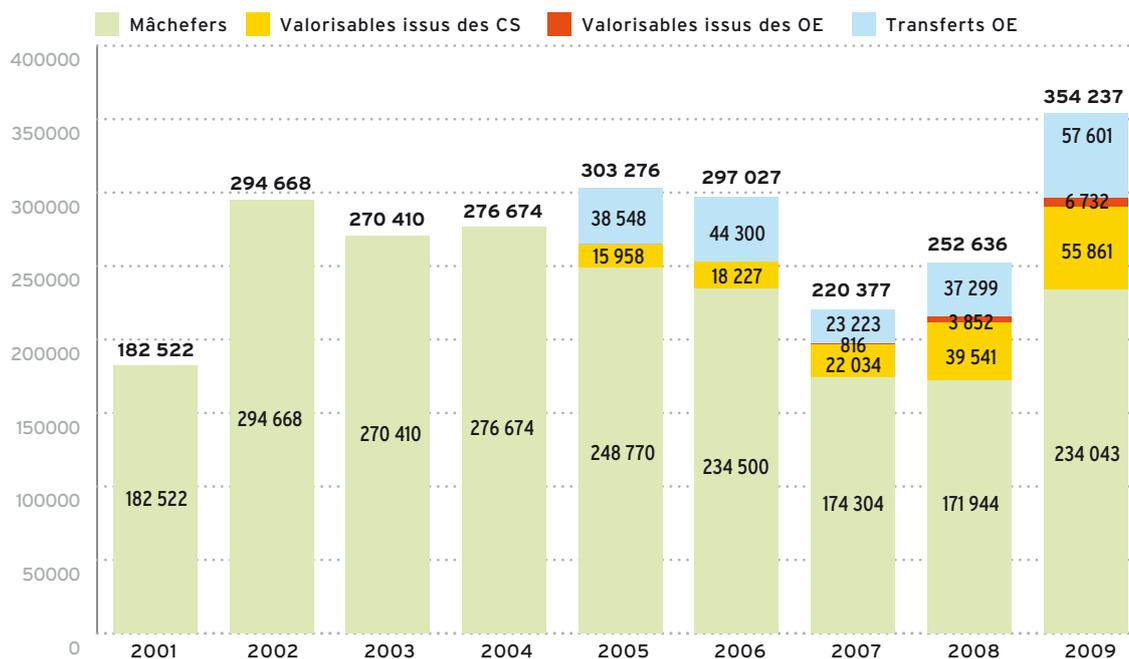
36



Des balles de bouteilles plastique par voie d'eau

Située dans l'enceinte du Port autonome de Paris à Limay (78), l'usine de recyclage des bouteilles en PET (Polyéthylène Téréphtalate) de France Plastiques Recyclage a été inaugurée en juin 2009. Elle produit des granulés de PET destinés à la fabrication de bouteilles. La création de cette unité par la filiale de SITA France et de PAPREC répond à l'une des préoccupations du SYCTOM qui souhaitait de longue date voir se développer une filière de valorisation des bouteilles en PET en Ile-de-France, sur un site desservi par la voie d'eau. C'est par péniche que le Syndicat y acheminera ses flaconnages plastiques, chargés au port de Gennevilliers à raison de 5 000 à 10 000 tonnes à l'année, soit l'équivalent de 300 à 600 camions évités.

ÉVOLUTION DU TRANSPORT ALTERNATIF DE MATÉRIAUX



En 2009, l'augmentation de 40 % des tonnages évacués par la voie d'eau s'explique essentiellement par :

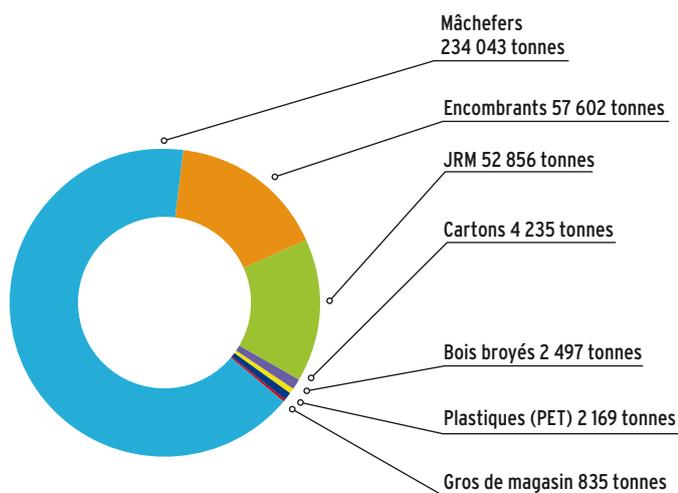
- la montée en puissance de trafics fluviaux initiés en 2008 (transport de mâchefers au départ de Saint-Ouen, et évacuation de JRM),
- le démarrage du transfert d'objets encombrants entre Ivry et le centre de tri de Claye-Souilly et, dans une moindre mesure, de l'expédition de balles de bouteilles en PET vers l'usine de Limay.

UNE FUTURE PLATEFORME FLUVIALE

Dans le cadre de la transformation de son centre multifilière à Romainville, le SYCTOM construit une plateforme fluviale à Bobigny, le long du canal de l'Ourcq. Les travaux du passage inférieur sous l'ex RN3 ont démarré en 2009.

Les produits issus du traitement et les refus de tri du futur centre à Romainville seront évacués par voie fluviale. Plus de 13 000 camions par an seront ainsi évités.

RÉPARTITION DU TRANSPORT FLUVIAL PAR MATÉRIAU



Soit 354 237 tonnes de matériaux évacuées par péniche.



GÉRER ET ANTICIPER

RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER

La crise économique qui a marqué l'année 2009, s'est traduite pour le SYCTOM par une réduction de 13 millions d'euros des charges d'exploitation, due à la baisse cumulée des quantités de déchets à traiter et des coûts d'exploitation (les contrats étant indexés sur l'inflation, sur le taux de croissance et sur le cours des matières premières). Cette évolution a fait plus que compenser la chute des recettes tirées de la vente de matières (-5,2 millions d'euros).

Dans ce contexte de récession, le SYCTOM a poursuivi la maîtrise de ses dépenses. Les négociations menées lors de la reconduction de ses marchés d'exploitation, pour le tri des déchets en particulier, ont généré une économie de 2 millions d'euros.

Les dépenses d'équipement ont quant à elles ralenti après une période d'investissement intense, le chantier d'Isséane touchant à sa fin et les grands projets à venir étant en phase d'études (unités de méthanisation en Seine-Saint-Denis et projet de transformation du centre à Ivry-Paris XIII).

Bénéficiant d'effets conjoncturels favorables, le Syndicat a su **anticiper et gérer** son budget 2009 lui permettant d'augmenter sa part d'autofinancement et, pour la première fois depuis 2002, de réduire le montant de sa dette. Le SYCTOM a également pu abonder, à hauteur d'un montant de 13,9 millions d'euros, la provision constituée en 2008 pour maîtriser les surcoûts éventuels ou faire face aux aléas - éventuelles charges de fonctionnement liées à des travaux, fluctuations des prix de vente de matières, révision mécanique à la hausse des contrats, etc.

Avec un excédent net de fonctionnement de 22 millions d'euros, le SYCTOM a restauré ses capacités d'investissement et peut aborder l'avenir de façon sereine.

310,2
millions €
Dépenses de
fonctionnement
du SYCTOM

85 %
Part de la redevance
dans les recettes
de fonctionnement*

2 %
Part de la masse
salariale dans
les dépenses de
fonctionnement

20,4
millions €
Montant du soutien
du SYCTOM
à la collecte
sélective

-10 %
Diminution
du montant
des contrats
d'exploitation

-34 %
sur les recettes
de ventes
de matières

BUDGET

Redevance : 85% des recettes de fonctionnement

En 2009, le tarif de la redevance s'est élevé à 7,14 € par habitant (versus 7,07 € en 2008) et à 96,83 € par tonne déversée (versus 90,07 €) - la contribution de chaque commune étant calculée au prorata de sa population et de la quantité de déchets qu'elle apporte au SYCTOM.

Le produit de la redevance s'est établi à 273,23 millions d'euros en 2009, contre 257,63 millions en 2008, ce qui représente un effort important. Afin de soulager la trésorerie des communes, le Syndicat a répercuté dès le mois de juin la baisse des tonnages sur leurs acomptes mensuels de redevance 2009.

Le produit de la redevance a couvert 85 % des recettes de fonctionnement du Syndicat hors éléments exceptionnels, soit une proportion comparable à l'année précédente (86 %).

Vente de produits : - 2 %

Quasi-stable en 2009 (- 0,5 millions d'euros), la vente de produits a connu une évolution contrastée.

Grâce à la montée en charge de l'unité d'incinération avec valorisation énergétique d'Isséane, la vente de vapeur et d'électricité a généré un surcroît de recettes de 4,5 millions d'euros. Le total des recettes de la valorisation énergétique s'établissant à 43,15 millions d'euros.

Avec la récession économique et la chute des cours mondiaux des matières premières, les recettes tirées de la vente de matières recyclables issues du tri et de l'incinération des déchets ont baissé de 5,2 millions d'euros, passant de 15,1 millions d'euros en 2008 à 9,9 millions d'euros en 2009. Cette diminution a toutefois été freinée du fait de l'existence de prix planchers contractuels pour la reprise des vieux papiers.

Aide des Éco-organismes : + 7 %

Les aides des éco-organismes, Éco-Emballages et Éco Folio principalement, sont passées de 18 millions d'euros en 2008 à 19,32 millions d'euros en 2009, en dépit de la baisse des tonnages. Cette évolution est due à l'application d'un meilleur soutien à la tonne du fait de la progression des emballages ménagers recyclables conformes aux prescriptions techniques minimales.

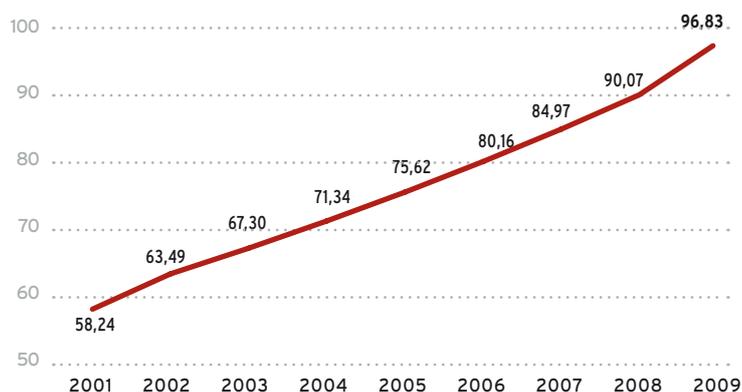
Dépenses d'exploitation : - 10 %

La diminution des tonnages traités par le SYCTOM dans un contexte de récession économique et une gestion maîtrisée des coûts sont à l'origine d'une baisse de près de 10% des charges d'exploitation, passées de 190 millions d'euros en 2008 à 172 millions d'euros en 2009. Cette gestion maîtrisée était d'autant plus nécessaire que le SYCTOM a dû faire face à une augmentation de 3,9 millions d'euros de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

40

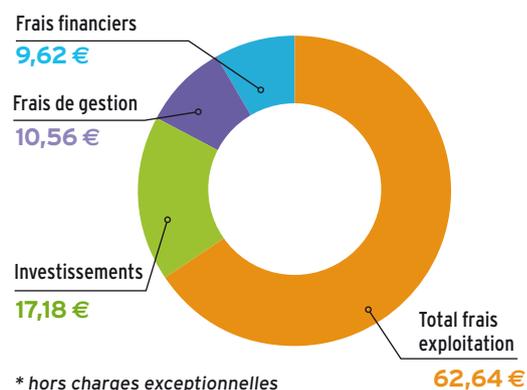
ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE SUR LES TONNAGES

En euros/tonne



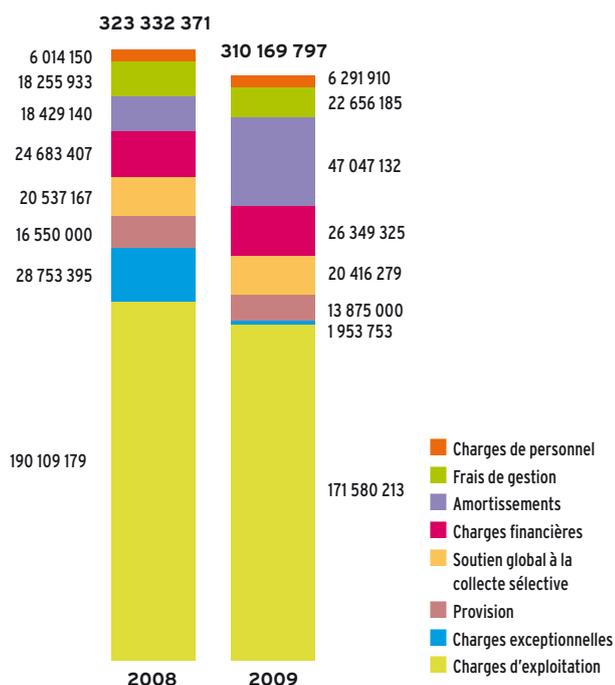
UTILISATION DE LA REDEVANCE

Pour 100 euros*



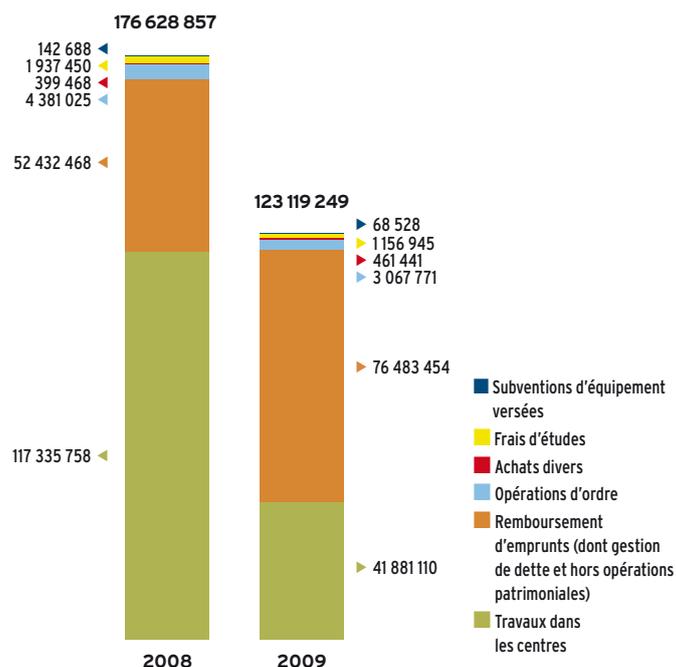
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En euros TTC



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En euros TTC



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En euros TTC

Compte administratif	2008	2009
Contributions des collectivités adhérentes	257 627 604	273 232 705
Dotations, subventions (dont Éco-Emballages et Eco-Folio) et participations	18 002 622	19 323 631
Autres produits de gestion courante (dont commercialisation des produits+régie+autres)	24 429 618	22 154 261
Reprises de provisions	-	-
Produits exceptionnels et divers	29 953 768	10 876 964
Résultat N-1	247 854	6 929 094
Total des recettes de fonctionnement	330 261 465	332 516 655

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En euros TTC

Compte administratif	2008	2009
Emprunts dont gestion de dette et hors opérations patrimoniales	126 946 943	62 500 000
Subventions	4 745 294	230 333
FCTVA	20 267 972	15 189 792
Amortissements des immobilisations + charges à étaler	18 440 031	47 047 132
Provision	-	-
Autres opérations d'ordre, de régularisation et participations pour comptes de tiers	1 034 991	578 804
Réserves et résultat N-1	13 227 416	8 033 790
Total des recettes d'investissement	184 662 647	133 579 851

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PAR SITE

En M€ HT

Site	Nature du programme	Période de réalisation	Travaux financés en 2008	Travaux financés en 2009	Investissement total
Isséane	Centre de traitement (foncier inclus)	1998-2010	71,54	12,68	600,99
Saint-Ouen	Traitement des fumées	2001-2009	0,33	0,07	40,02
Ivry-Paris XIII	Traitement des fumées	2003-2009	2,82	0,02	47,05
Saint-Ouen	Mise en conformité et amélioration continue	2009	0,51	0,21	0,21
Ivry-Paris XIII	Mise en conformité et amélioration continue	2009	0,60	0,57	0,57
Ivry-Paris XIII	Travaux de prolongation de la durée de vie de l'usine	2008-2012	0,64	3,97	58,65
Nanterre	Centre de tri	1999-2009	0,02	0,00	20,09
Sevran	Centre de tri	2003-2009	5,74	0,21	16,92
Paris XV	Centre de tri	2004-2011	2,29	8,02	30,36
Nanterre	Mise en conformité et amélioration continue	2009	0,17	0,07	0,07
Romainville	Centre de tri	2009	0,82	0,36	0,36
Romainville / Bobigny	Centre de tri/méthanisation	2005-2015	9,11	6,09	240,68
Blanc-Mesnil / Aulnay-sous-Bois	Centre de méthanisation des déchets et des boues	2006-2015	4,35	1,91	71,62
Saint-Denis	Centre de transfert	2007-2012	0,06	0,83	15,47
Ivry II	Centre mutlifilière	2007-2023	2,10	1,15	-
Total			101,12	36,17	1 143,06

Maintien du soutien aux collectes sélectives

En 2009, le SYCTOM a poursuivi son effort financier en faveur du soutien à la collecte sélective, à hauteur de 125,89 d'euros par tonne entrante. L'aide qu'il apporte ainsi à ses collectivités adhérentes en vue de favoriser le recyclage des déchets ménagers a représenté 20,4 millions d'euros en 2009, en retrait d'à peine 1% par rapport à 2008, du fait de la baisse des tonnages.

Des provisions pour préparer l'avenir

Compte tenu de l'application contractuelle des coefficients de révision des marchés et donc de la hausse mécanique de ses coûts d'exploitation, le SYCTOM a provisionné une somme de 10 millions d'euros.

Le Syndicat a également poursuivi sa politique de provisionnement pour faire face à d'éventuels surcoûts liés aux travaux de prolongation de l'exploitation de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII et assurer la continuité du service.

Stabilité des charges de personnel

Avec 115 agents, les effectifs du SYCTOM sont stables depuis 4 ans et la masse salariale représente toujours 2 % des dépenses de fonctionnement, soit 6,3 millions d'euros.

Dotations aux amortissements : + 155 %

Le centre multifilière Isséane ayant été mis en service fin 2007, pour un coût d'investissement d'environ 600 millions d'euros HT, son amortissement comptable a commencé en 2009, à hauteur d'un montant annuel de près de 22 millions d'euros. Cette charge représente

presque 80 % de la progression des dotations aux amortissements (+ 28,7 millions d'euros), qui s'établissent à 47,1 millions d'euros en 2009, contre 18,4 millions d'euros en 2008. Divers équipements mis en service en 2009 contribuent également à cette hausse, le centre de tri à Sevrans notamment. Cette évolution permet d'accroître sensiblement la part des investissements autofinancés par le SYCTOM. Elle explique que, abstraction faite des charges à caractère exceptionnel de 2008 (protocoles de fin de chantier d'Isséane), les dépenses de fonctionnement du Syndicat ont augmenté de 4,82 % en 2009, pour s'établir à 310 millions d'euros.

Une pause dans les investissements

En 2009, les dépenses d'équipement ont représenté 45 millions d'euros au lieu de 122 millions d'euros en 2008, soit respectivement 46 % et 82 % des dépenses d'investissement du SYCTOM, hors gestion de la dette et hors opérations patrimoniales. La part consacrée au remboursement du capital des emprunts a augmenté, passant de 25 millions d'euros en 2008 à 28 millions d'euros en 2009.

Ce ralentissement des dépenses d'équipement fait suite à une période d'investissement massif de 2003 à 2008 (126 millions d'euros d'investissement en moyenne annuelle), marquée par la construction d'Isséane et de centres de tri à Nanterre et Sevrans et par la mise aux normes du système de traitement des fumées des unités d'incinération à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII.

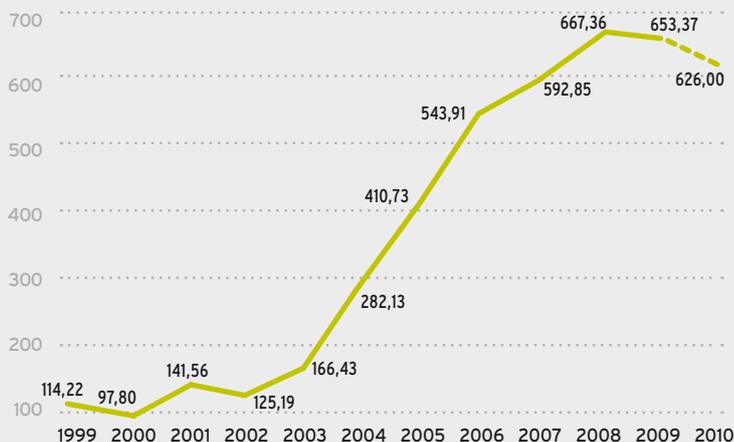
Endettement : - 14 millions €

Au 31 décembre 2009, le stock de la dette du SYCTOM s'élevait à 653,37 millions d'euros, au lieu de 667,36 millions d'euros en 2008, soit un repli proche de 14 millions d'euros. La diminution de ses besoins d'investissement ainsi que la progression du recours à l'autofinancement, via le mécanisme des amortissements, ont permis au Syndicat de ne pas contracter de nouveaux emprunts et ainsi de diminuer son endettement, pour la première fois depuis 2002.

Les emprunts à taux fixe représentant 62 % de sa dette, et ayant contracté divers emprunts en 2008, le SYCTOM n'a pu bénéficier pleinement de la baisse des taux d'intérêt constatée en 2009. Au 31 décembre 2009, le taux d'intérêt moyen de sa dette était de 4,04 %. Ses charges financières sont passées de 24,7 millions d'euros en 2008 à 26,4 millions d'euros en 2009, soit une progression de 1,7 million d'euros, du fait des emprunts réalisés en 2008.

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DU SYCTOM

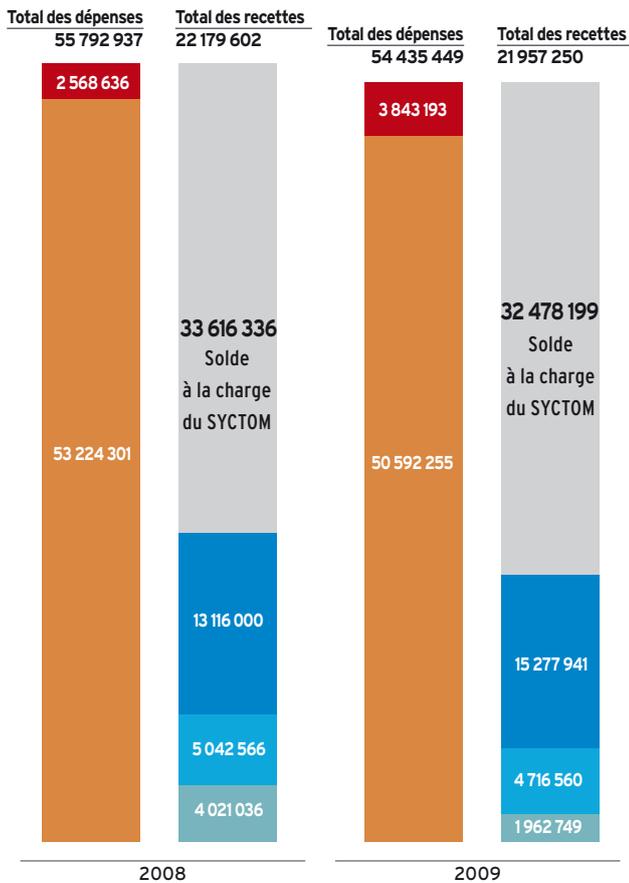
En millions d'euros



COÛT DU TRAITEMENT DES COLLECTES SÉLECTIVES

En euros courants (hors transfert du verre et y compris traitement des refus)

Le coût net du traitement des CS est en baisse en 2009 par rapport 2008 : 199,82€/t contre 201,39€ en 2008). En effet, la très légère croissance des coûts ramenés à la tonne a été compensée par la hausse relative des recettes à la tonne et ce, malgré l'effondrement des prix de reprise des matières secondaires car les soutiens des éco-organismes (Eco-emballage et Eco-Folio) ont compensé la baisse des ventes matières. Les coûts d'exploitation, c'est-à-dire le coût de traitement hors soutien incitatif à la CS de 125,89€/t versé par le Sycatom à ses collectivités membres, est lui aussi en très léger retrait 73,93 €/t en 2009 contre 74,40€/t en 2008.



Tonnages traités : **166 903**
soit **201,39 € TTC** par tonne

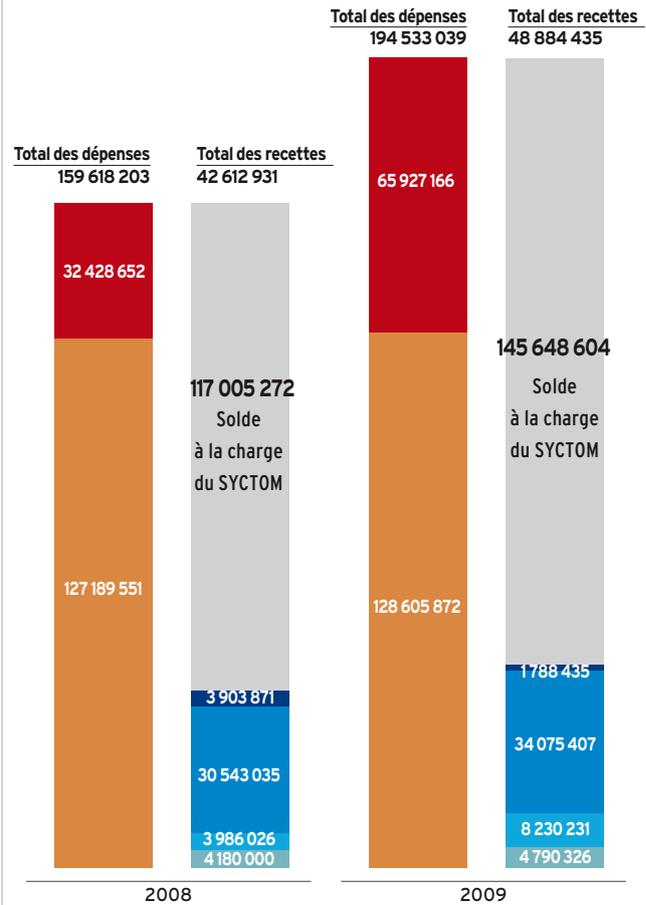
Tonnages traités : **162 539**
soit **199,82 € TTC** par tonne

- Amortissements et frais financiers
- Charges d'exploitation TTC (dont traitement des refus de tri) et aides aux communes (dont soutien à la collecte sélective de 125,89 €/t)
- Soutien Éco-Emballages et Ecofolio
- Vente des journaux/magazines
- Vente des matériaux d'emballages aux filières
- Solde total à la charge du SYCTOM financé par la redevance (dépenses - recettes)

COÛT DU TRAITEMENT DE L'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

En euros courants

La hausse du coût à la tonne de l'incinération (83,36 €/t contre 68,92€ en 2008) s'explique par la mise en œuvre des amortissements d'Isséane (+33,5 M€). En effet, le coût de 2008 était à relativiser en sachant qu'une partie seulement de l'amortissement d'Isséane y avait été intégrée.



Tonnages traités : **1 697 783**
soit **68,92 € TTC** par tonne

Tonnages traités : **1 747 163**
soit **83,36 € TTC** par tonne

- Amortissements et frais financiers
- Décompensation ventes de vapeur Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII et charges d'exploitation TTC (dont traitement des résidus et mâchefers et transfert vers UIOM)
- Recettes de valorisation des sous-produits des mâchefers
- Recettes Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII (décompensation vente vapeur et électricité)
- Recettes de vente de vapeur et d'électricité - Isséane (2009)
- Soutien Éco-Emballages à la valorisation énergétique
- Solde total à la charge du SYCTOM financé par la redevance (dépenses - recettes)

S'agissant des OE, le coût de traitement s'établit légèrement en retrait. Il s'élève à 101,54€ TTC la tonne contre 102,81 €/t en 2008.

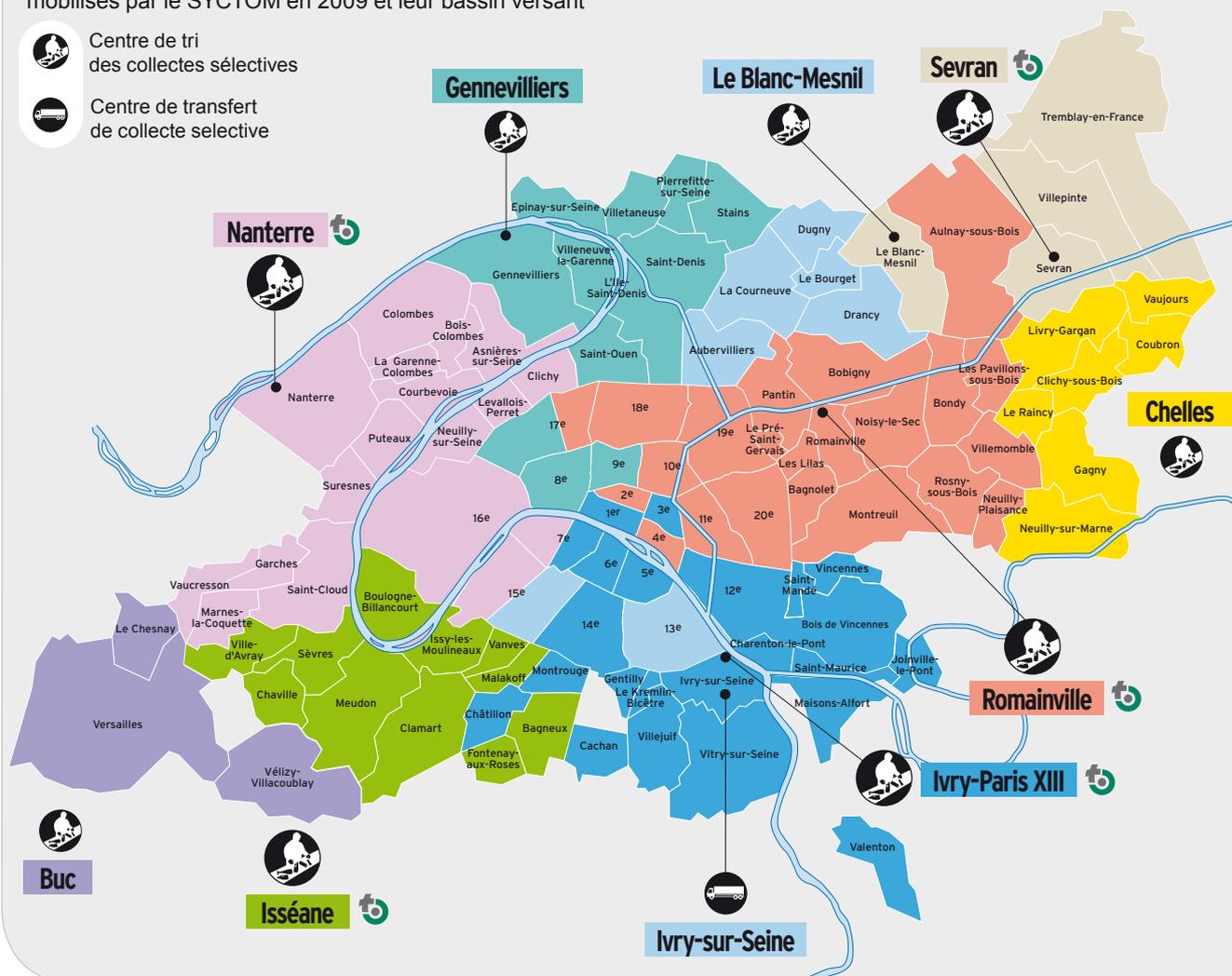
Quant au coût du stockage, il est en faible augmentation, 92,58 € TTC la tonne en 2009 contre 91,46 € TTC en 2008 malgré la hausse de la TGAP car les coefficients de révisions qui fixent l'inflation des marchés ont, quant-à-eux, stagné voire baissé en raison de la crise.

Bilan détaillé d'exploitation

BASSIN VERSANT 2009 DES COLLECTES SÉLECTIVES

Les centres de tri des collectes sélectives mobilisés par le SYCTOM en 2009 et leur bassin versant

-  Centre de tri des collectes sélectives
-  Centre de transfert de collecte sélective



COLLECTES SÉLECTIVES

En tonnes

Centre	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Exploitant
Ivry-Paris XIII	38 094	22 638	SITA
Romainville	36 635	18 941	Urbaser environnement
Nanterre	35 207	21 506	Veolia Propreté
Isséane	16 942	13 826	SITA
Sevran	8 936	7 073	Veolia Propreté
Gennevilliers	11 248	8 314	SITA
Buc	6 440	4 496	Nicollin
Ivry-sur-Seine (déchets transférés à Blanc-Mesnil pour être triés)	12 170	0	Paprec
Blanc Mesnil	5 219	12 932	
Chelles	5 420	4 357	Generis
Total	176 311	114 083	

FILIÈRES DE REPRISE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

En tonnes

Matériau	Tonnage recyclé	Filière	Devenir	Transport
JRM	62 887	Papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76)	Papier journal	Fluvial (péniche ou conteneurs)
EMR (carton brun + cartonnettes)	30 193	Papeteries de la Seine (Smurfit) à Nanterre (92) + diverses papeteries en France	Carton brun	Projet fluvial pas encore opérationnel
Gros de magasin (mélange de papiers)	8 251	Papeteries Eymin Leydier à Nogent-sur-Seine + diverses papeteries en Europe + grand export pendant la crise	Carton brun	Péniche depuis SITA Gennevilliers Camions
Emballages liquides Alimentaires (ELA)	1 037	Papeterie Georgia Pacific - Bousbecque (59)	Papier d'hygiène et domestique	Camions
Flaconnages plastiques en PET	6 155	Limay (78)	Granulés de rembourrage ou fibres pour textiles. À terme, granulés entrant dans la composition des bouteilles	Camion actuellement puis péniche vers Limay (78)
Flaconnages plastiques en PEHD	2 704	Diverses usines en France	Produits en PEHD (tuyaux d'assainissement, arrosoirs,...)	Camions
Aluminium issu des CS	152	Usine Recovco-Affimet à Compiègne (60)	Pièces pour l'automobile notamment	Camions
Aluminium issu des mâchefers	3 031	Repris par Corepa à Bruyères s/Oise (95) puis envoyé vers l'usine Refinal (59)	Pièces pour automobiles	Camions
Acier issu des CS	2 562	Repris par TIRFER à Bonneuil s/Seine (94) puis envoyé vers des usines sidérurgiques (Nord de la France, Benelux)	Produits en acier	Camions
Acier issu des mâchefers	37 769			

ENCOMBRANTS

En tonnes

Centres de tri des encombrants	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Exploitant
Romainville*	740	896	Urbaser Environnement
Pierrefitte	10 153	5 005	
Gennevilliers	21 335	12 801	SITA
Claye-Souilly	11 433	4 891	REP
Gennevilliers	4 097	2 166	REP
Villeneuve le Roi	7 228	3 739	Véolia Propreté
Buc	8 988	3 534	Nicolin

Centre de transfert des encombrants	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Exploitant
Chelles (Généris)	7 623	3 257	Claye-Souilly REP
Noisy (Généris)	18 751	8 033	Claye-Souilly REP
Ivry (CEMEX)	12 599	5 393	Claye-Souilly REP
Chatillon (Véolia Propreté)	5 471	2 611	Claye-Souilly REP
Ivry (CFF)	33 185	14 604	Gennevilliers SITA
Saint-Denis (Généris)	30 928	14 472	Bonneuil Veolia

Total	163 543	77 868	
--------------	----------------	---------------	--

* L'activité du centre de pré tri des encombrants à Romainville est interrompue depuis 2009, en raison des travaux de transformation du centre.

DÉCHETTERIES

En tonnes

Centres	Déchetteries		Exploitant
	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	
Romainville	23 391	8 582	URBASER Environnement
Saint-Denis	3 772	2 803	VEOLIA
Ivry-Paris XIII	5 306	4 494	SITA
Total	32 469	15 879	

BASSIN VERSANT 2009 DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Centres de valorisation énergétique du SYCTOM et ceux mobilisés en 2009 et leur bassin versant



Centre	Tonnage incinéré	Valorisation					Exploitant
		Vapeur vendue (MWh)	Electricité vendue (MWh)	Mâchefers (tonnes)	Ferreux (tonnes)	Non-ferreux (tonnes)	
Ivry-paris XIII	662 042	874 132	70711	122 889	17 224	807	TIRU
Isséane	411 072	461 131	47466	77 741	6 117	862	TSI
Saint-Ouen	601 026	1 187 115	11 482	117 161	14 122	1 343	TIRU
Argenteuil	43 918		18 042	10 979	692	50	Novergie
Saint-Thibault des Vignes	25 074		8 440	5 826	507	41	Novergie
Carrières/Seine*	1 025						Novergie
Créteil*	3 007						Novergie
TOTAL	1 747 163	2 522 378	156 142	334 596	38 661	3 104	

*recours ponctuel à des centres tiers (en cas de travaux ou de grève)

CONTRÔLE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES DES CENTRES D'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Valeurs des campagnes réalisées en 2009 par les laboratoires NORISKO, VERITAS et SOCOR

Nature des rejets	Valeurs limites d'émission applicables depuis le 28/12/2005	Ivry-Paris XIII				Saint-Ouen				Isséane			
		févr-09	avr-09	août-09	sept-09	févr-09	mai-09	juil-09	oct-09	févr-09	mai-09	juil-09	oct-09
	Arrêté ministériel du 20/09/2002												
Concentrations en mg/Nm ³ à 11% d'O ₂													
Poussières	10	^[1] 11,45	8,8	4,7	6,5	1,1	1,8	0,9	2,5	1,0	0,6	9,2	0,3
Acide chlorhydrique	10	2,8	2,3	4,5	0,6	2,2	1,8	1,5	1,2	4,7	7,2	1,2	2,2
Acide fluorhydrique	1	0,1	0,2	0,4	0,04	0,1	0,4	0,1	0,2	0,1	0,4	0,1	0,1
Dioxyde de soufre	50	10	23	10	14	13	15	13	18	0,2	3,1	1,1	2,0
Oxydes d'azote	200 (80 ^[2])	55	57	60	76	55	49	56	50	69	54	47	46
Cadmium+thallium	0,05	0,007	0,012	0,007	0,006	0,002	0,016	0,004	0,027	0,004	0,004	0,009	0,010
Mercurure	0,05	0,003	0,002	0,002	0,001	0,002	0,026	0,007	0,003	0,013	0,010	0,001	0,001
Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	0,50	0,16	0,18	0,108	0,087	0,03	0,19	0,07	0,19	0,03	0,04	0,13	0,06
Dioxines et furanes (en ng/Nm ³) ^[3]	0,10	0,039	0,012	0,021	0,009	0,016	0,015	0,003	0,004	0,004	0,004	0,002	0,006

[1] La valeur obtenue, comprise entre les seuils réglementaires journalier (10 mg/Nm³) et semi-horaire (30 mg/Nm³), est à relativiser dans la mesure où le contrôle ponctuel des rejets par le laboratoire pour ce paramètre ne porte pas sur 24 heures mais sur une plage de prélèvement de quelques heures. Les mesures en continu réalisées par l'exploitant dans le cadre de son auto-contrôle pour la même période, intégrées sur 24 heures et sur 30 minutes, sont restées inférieures aux seuils réglementaires applicables.

[2] Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³ (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm³ et repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry-Paris XIII et à Saint-Ouen. A Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³).

[3] Ng/Nm³ = nanogramme (milliardième de gramme) par mètre cube.

Nota : les valeurs indiquées sont des valeurs maximales prenant en compte la valeur du seuil de détection lorsque la valeur réelle est inférieure à ce dernier.

DÉCHETS DÉVERSÉS DANS LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE

En tonnes

REFIOM dirigés vers les ISDD

Villeparisis en provenance de :	
UIOM à Ivry-Paris XIII	16 674
UIOM à Isséane	9 699
UIOM à Saint-Ouen	13 962
UIOM privées	1 113
Total ISDD	41 448

Déchets inertes dirigés vers les ISDI

Claye-Souilly en provenance de :	
Gravats déchetterie à St Denis	1 972
Gravats déchetterie à Ivry-Paris XIII	3 197
Gravats centre à Romainville	6 365
Gravats autres centres	11 344
Total ISDI	22 878

Déchets non dangereux dirigés vers des ISDND

ISDND de Bouqueval (contrat Syctom)	
Refus OE Centre à Saint Denis	6 217
OM UIOM à Ivry-Paris XIII	346
OM Centre à Romainville	81 600
Total	88 163

ISDND de Soignolles-en-Brie (contrat Syctom)	
Centre à Romainville	50 144
Centre à Ivry-Paris XIII	2 803
Centre à Isséane	996
Total	53 944

ISDND Claye-Souilly (contrat Syctom)	
OM Apports directs	85 675
OM Centre à Romainville	34 920
OM UIOM à Ivry-Paris XIII	20 818
OM UIOM à St Ouen	6 543
OM UVE à Isséane	10 485
Refus CS et déclassés à Sevran	2 053
Refus OE Centre à Saint Denis	210
Refus OE Centre à Bonneuil	10 221
Refus OE Centre à Claye	543
Total	171 467

TOTAL ISDND marchés SYCTOM	313 574
-----------------------------------	----------------

ISDND (hors contrat Syctom)	
Refus de tri CS marchés privés vers REP	2 550
Refus de tri marchés privés vers autre CET2	2 082
Refus de tri OE	72 446
Mise en ISDND des UIOM privées	164
Déclassés	148
Total	77 079

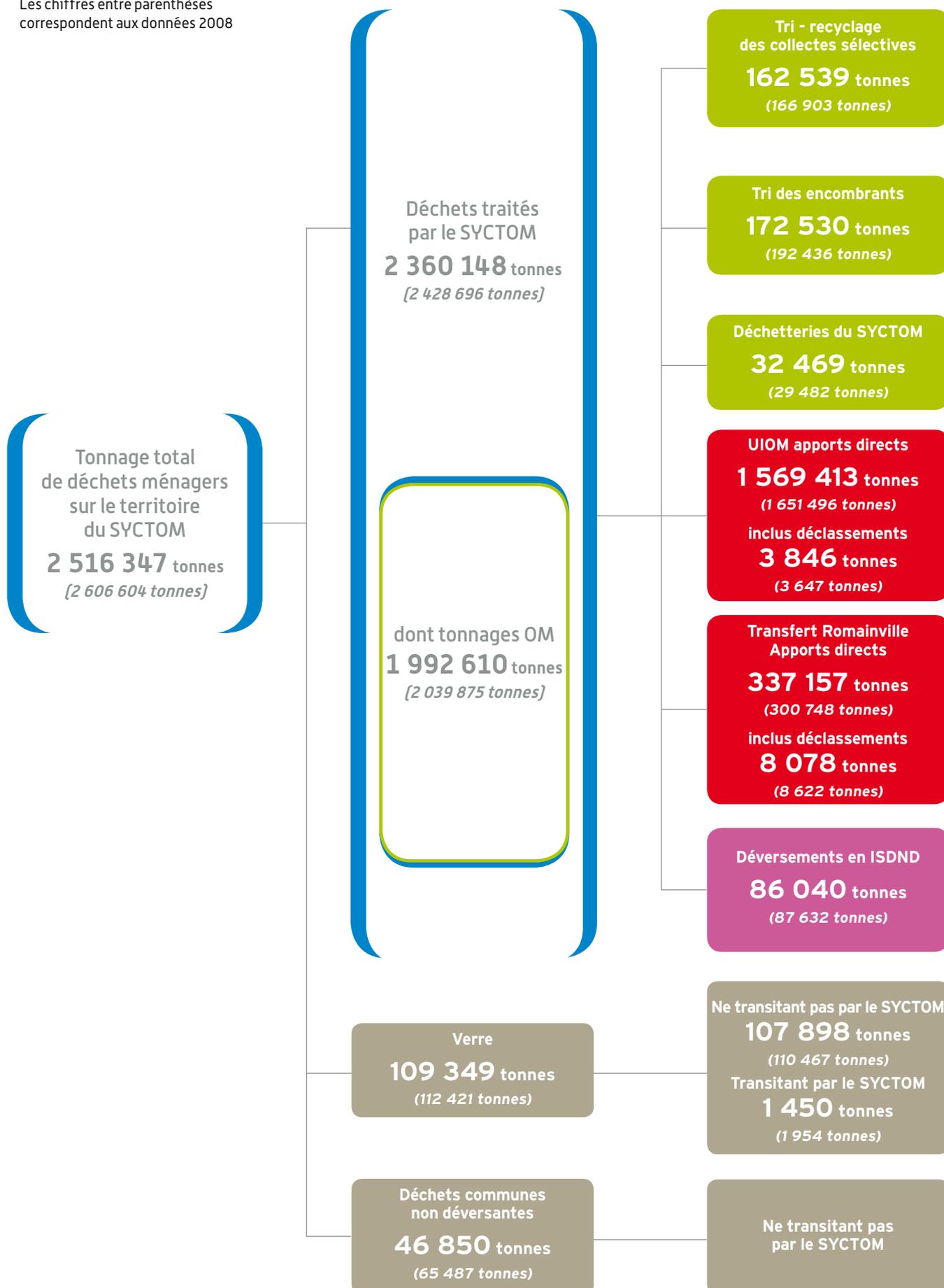
TOTAL DÉVERSÉ EN CENTRE DE STOCKAGE

454 979

SYNTHÈSE D'EXPLOITATION 2009

Les chiffres entre parenthèses correspondent aux données 2008

48



Centres SYCTOM
122 218 tonnes
(118 108 tonnes)

Centres privés
40 321 tonnes
(48 794 tonnes)

Recyclage 114 083 tonnes
(117 008 tonnes)

Refus incinéré 37 048 tonnes
(32 861 tonnes)

Refus mis en CET 11 409 tonnes
(17 033 tonnes)

Total valorisation matière
697 172 tonnes
soit **25 %*** des déchets
(698 625 tonnes)
dont mâchefers,
ferreux et non ferreux

376 361 tonnes
soit **58 %*** des déchets
(367 062 tonnes)

Centres SYCTOM
31 668 tonnes
(96 416 tonnes)

Centres privés
140 863 tonnes
(96 020 tonnes)

Valorisation 81 402 tonnes
(86 895 tonnes)

Refus mis en CET 91 128 tonnes
(105 542 tonnes)

Total valorisation énergétique
Ordures ménagères
+ déclassé + refus de tri

1 737 991 tonnes
soit **58 %*** des déchets
(1 731 472 tonnes)

Déchetteries du SYCTOM
32 469 tonnes
(29 286 tonnes)

Valorisation 15 879 tonnes
(15 282 tonnes)

Refus incinéré 811 tonnes
(828 tonnes)

Refus mis en ISDI 15 777 tonnes
(13 371 tonnes)

UIOM SYCTOM
1 472 975 tonnes
(1 527 006 tonnes)

UIOM Privées
54 283 tonnes
(55 684 tonnes)

ISDND
42 155 tonnes
(68 806 tonnes)

Mâchefers évacués 334 596 tonnes
(328 662 tonnes)

Ferreux vendus 38 661 tonnes
(36 079 tonnes)

Non-ferreux vendus 3 104 tonnes
(2 321 tonnes)

Total enfouissement SYCTOM en ISDND
Ordures ménagères
+ déclassé

290 207 tonnes
(337 380 tonnes)

Ordures ménagères
+ déclassé + refus de tri

408 521 tonnes
soit **17 %** des déchets
(473 631 tonnes)

UIOM SYCTOM
154 466 tonnes
(99 005 tonnes)

UIOM Privées
18 408 tonnes
(16 088 tonnes)

ISDND
162 012 tonnes
(180 942 tonnes)

REFIOM 44 258 tonnes
(y compris PSR 2 810 t) (41 691 tonnes)

Électricité vendue 156 142 Mwh
(103 615 Mwh)

Vapeur autre 2 762 Mwh
(3 386 Mwh)

Vapeur vendue (CPCU) 2 522 378 Mwh
(2 541 579 Mwh)

Apports directs
85 675 tonnes
(87 328 tonnes)
déclassés
366 tonnes
(304 tonnes)

Recyclage 109 447 tonnes
(112 378 tonnes)

UIOM Privés
39 504 tonnes
(57 705 tonnes)

ISDND
7 346 tonnes
(7 782 tonnes)

* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000). Indicateurs techniques et financiers pour 2009.

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

3 centres d'incinération avec valorisation énergétique

(En tonnes)	Capacité de l'arrêté d'exploitation	Capacité technique	Quantités incinérées
Ivry-Paris XIII	730 000	670 000	662 042
Saint-Ouen	630 000	605 000	601 026
Isséane	460 000	460 000	411 072

5 centres de tri des collectes sélectives

(En tonnes)	Capacités	Quantités réceptionnées
Nanterre	30 000	35 207
Ivry-Paris XIII	36 300	38 094
Romainville	45 000	36 635
Isséane	20 000	16 942
Sevran	10 000	8 936

3 centres de pré-tri des objets encombrants

(En tonnes)	Capacités	Quantités réceptionnées
Saint-Denis	60 000	30 928
Romainville	75 000	740

1 centre de transfert

(En tonnes)	Capacités	Quantités réceptionnées
Romainville	350 000	337 157

3 déchetteries

(En tonnes)	Capacités	Quantités réceptionnées
Ivry-Paris XIII		5 305
Saint-Denis		3 772
Romainville		23 391

UNITÉS PRIVÉES UTILISÉES PAR LE SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

Centres d'incinération

(En tonnes)	Exploitant	Quantités incinérées
Argenteuil	Novergie	43 918
St-Thibault-des-Vignes	Novergie	25 074

Centres de tri

(En tonnes)	Exploitant	Quantités réceptionnées
Buc	Nicollin	CS : 6 440 OE : 8 988
Chatillon	Veolia	OE : 5 471
Chelles	Généris	CS : 5 420
Claye-Souilly	REP	OE : 11 433
Gennevilliers	REP	OE : 4 097
Gennevilliers	SITA	CS : 11 248 OE : 21 335
Ivry	CFF	OE : 33 185
Ivry-Blanc-Mesnil	Paprec	CS : 17 389
Villeneuve-le-Roi	Veolia	OE : 7 228

Installations de stockage des déchets dangereux ou non dangereux

(En tonnes)	Exploitant	Quantités
ISDD Villeparisis	SITA Refiom	: 40 335
ISDND Bouqueval	REP	88 163
ISDND Claye-Souilly	REP	171 467
ISDND Soignolles-en-Brie	SITA	53 944
CET 3 Claye-Souilly	REP	15 074
Autres ISDND (hors marchés SYCTOM)		77 899

Ce document sera soumis au vote du Comité du SYCTOM de l'Agglomération parisienne lors de sa réunion du 23 juin.

BILAN ANNUEL GLOBAL

Nb de communes dans le périmètre du SYCTOM	Nb d'habitants dans le périmètre du SYCTOM	Tonnages de déchets bruts			Collecte sélective			Redevances	
		ordures ménagères, balayures et déchets verts	objets encombrants	DIB	Journaux et magazines, multimatériaux, papiers-cartons	verre	déchetterie	part population	part tonnage
84	Chiffres du nouveau RGP pour l'année 2006 avec l'évolution pour 2009 5 452 653 pour 84 communes	1992 544 t, soit 362 kg/hab/an	172 530 t, soit 31,4 kg/hab/an	821	162 539 t, soit 29,8 kg/hab/an	1 450 t	32 468 t	7,14 €	96,83 €

DÉPENSES ET RECETTES

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au SYCTOM de l'Agglomération parisienne	marchés publics
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du SYCTOM (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2008 - Hors provisions)	249,2 M€
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Éco-emballages à la collecte sélective, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations rémunérées sur contrat en M€ TTC	177,4 M€ TTC
Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés, du service d'élimination des encombrants (traitement ou stockage) et y compris transport et stockage des refus de tri	101,54 €/t
Coût global de traitement des collectes sélectives	217,17 €/t (91,28 € hors soutien SYCTOM)
Coût global de l'incinération avec valorisation énergétique	83,36 €/t
Coût de la mise en décharge	92,58 €/t
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Multimatériaux sans verre, journaux et magazines, papiers de bureaux et carton monomatériau : 125,89 €/t
Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés : soutien à la tonne triée Éco-emballages Éco-folio	17,4 millions € 1,9 millions €

VALORISATION

Valorisation issue de l'incinération	Valorisation multimatériaux	Valorisation objets encombrants	Valorisation en déchetterie	Valorisation unité de compostage	Stockage
Electricité : 156 142 MWh Vapeur : 2 522 378 MWh Mâchefers : 334 596 t Ferreux : 38 661 t Non-ferreux : 3 104 t	114 083 t de plastiques, papiers-cartons, journaux et magazines, acier et aluminium, petit électroménager	81 402 t de bois, ferrailles, gros cartons	15 879 t	0 t	409 277 t

Valorisation matière issue du tri (CS et OE) et de l'incinération (en M€ HT) :

- Journaux/magazines : 4,69 M€
- Plastiques : 0,52 M€
- Cartons EMR : 0,84 M€
- Gros de magasin : 0,28 M€
- Acier : 0,16 M€
- Aluminium et ferrailles issues des OE : 1,11 M€
- Non-Ferreux OE : 0,14 M€
- Verres, bois et autres : 0,22 M€

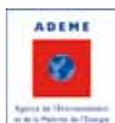
Valorisation matière issue de l'incinération (en M€ HT) :

- Ferrailles : 0,83 M€
 - Aluminium issus de l'incinération : 1,05 M€
 - Grosses ferrailles et autres : 0,07 M€
- TOTAL recettes de valorisation matière : 9,91 M€**

Valorisation énergétique (en M€ HT) :

- Vente de vapeur (Isséane) : 9,05 M€
 - Vente de vapeur et d'électricité (Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII) : 34,10 M€
- TOTAL recettes de valorisation énergétique : 43,15 M€**

Les partenaires du SYCTOM



Publics ou privés, plusieurs partenaires travaillent aux côtés du SYCTOM pour l'accompagner dans sa mission de service public : services de l'État, organismes publics, collectivités locales et entreprises.

→ **L'Union européenne mène une politique commune en matière d'environnement.** Elle intervient notamment dans le domaine de la gestion des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'État.

→ **Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire** détermine les grands objectifs en matière de gestion des déchets et fixe les normes à respecter en cohérence avec la réglementation européenne. Le ministère définit également le budget de l'Ademe et accorde l'agrément aux organismes chargés de gérer les filières de recyclage dédiées (emballages, piles, DEEE,...).

→ **L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)** est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et du Développement durable, et de l'Industrie et de la Recherche. Elle aide les collectivités locales à progresser dans leur démarche de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets.

→ **Les préfets délivrent les autorisations d'exploitation des unités de traitement des déchets.** Ils sont aussi en charge de la création de Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS), qu'ils président et dont ils arrêtent la composition, afin d'assurer le suivi des activités des centres de valorisation énergétique de leur département et l'information du public.

→ **La Région Île-de-France est un partenaire privilégié du SYCTOM.** Depuis 2005, avec la loi relative aux libertés et responsabilités locales, elle est chargée d'élaborer un plan régional d'élimination des déchets. À l'issue d'un travail collaboratif engagé en 2006, le PREDMA a été voté en novembre 2009. La Région participe également aux investissements du Syndicat.

→ **Le SYELOM et le SITOM93,** les deux syndicats primaires membres du SYCTOM, relaient les actions du Syndicat dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis, et mènent des actions de proximité. Ils jouent auprès des collectivités adhérentes un rôle d'information, de coordination, d'aide à la décision et au suivi des collectes.

→ **Éco-Emballages,** société de droit privé agréée par l'État, soutient la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages ménagers. Elle perçoit une contribution financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redistribue la plus grande partie aux collectivités

locales. En 2009, le SYCTOM a perçu 12,5 millions d'euros de recettes d'Éco-Emballages. L'échéance de son agrément interviendra le 31 décembre 2010 avec la fin du contrat de durée barème D.

→ **OCAD3E (Organisme coordonnateur agréé pour les DEEE)** est une filiale commune aux quatre éco-organismes en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et économiquement la filière des DEEE. Cet organisme est l'interface entre les collectivités territoriales et les éco-organismes comme Recylum (lampes uniquement), Éco-systèmes, Écologie et ERP.

→ **ÉcoFolio** est un éco-organisme, en charge depuis 2007, de gérer les éco-contributions des émetteurs d'imprimés papier gratuits afin de financer le recyclage de leurs produits (sont exonérés les livres, les documents de services publics, la presse et les magazines payants). Il subventionne les collectivités pour la collecte et l'élimination des flux générés, notamment, par la distribution d'imprimés non sollicités. En 2009, le SYCTOM a perçu 1,9 millions d'Euros.

→ **La société CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain)** et **EDF** achètent la vapeur et l'électricité produites dans les trois unités d'incinération du SYCTOM. En 2009, le Syndicat a vendu 2 522 378 MWh de vapeur et 156 142 MWh d'électricité, pour un montant global de 43,15 millions d'euros.

→ **Tous les centres du SYCTOM sont exploités par des sociétés privées,** retenues à la suite d'un appel d'offres. TIRU exploite les centres de valorisation énergétique. Génériss (filiale de Veolia Propreté) exploite les centres de tri à Saint-Denis, Nanterre et Sevran. Urbaser Environnement exploite le centre de tri à Romainville depuis le 22 juin 2008 (auparavant Génériss). SITA exploite le centre de tri à Ivry-Paris XIII. TIRU et SITA ont formé la société TSI pour exploiter Isséane.

→ Afin de compléter ses capacités de traitement, **le SYCTOM a recours aux services de centres extérieurs exploités par des prestataires :** SITA pour le centre de tri des collectes sélectives à Gennevilliers, le centre d'encombrants à Arcueil et à Gennevilliers ainsi que le ISDD à Villeparisis et le ISDND à Soignolles. Nicollin exploite le centre de tri et d'encombrants à Buc, Génériss exploite le centre de tri à Chelles, PAPREC celui au Blanc-Mesnil. Veolia propreté exploite le centre d'encombrants à Chatillon et à Villeneuve-le-Roi, CFF celui à Ivry. La REP exploite les centres d'encombrants à Claye-Souilly et Gennevilliers, les ISDND à Claye-Souilly et Bouqueval et l'installation de stockage de classe 3 à Claye-Souilly. La société Novergie exploite les centres de valorisation énergétique situés à Argenteuil et à Saint-Thibault-des-Vignes.

→ **Enfin, les mâchefers** issus des centres de valorisation énergétique du SYCTOM sont traités par les sociétés MRF, REP et TIRFER.

Glossaire

- **Apport volontaire** : mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).
- **Biogaz** : gaz produit par la décomposition des matières organiques à l'abri de l'air. Cette fermentation se produit dans la nature comme dans les décharges contenant des déchets organiques, ou dans les procédés de méthanisation. Le biogaz est composé essentiellement de méthane et de gaz carbonique.
- **Biomasse** : ce sont tous les déchets organiques utilisés pour produire de la chaleur ou de l'électricité, dont ceux contenus dans les ordures. Cette source d'énergie est sans incidence sur le réchauffement climatique dans la mesure où le CO₂ dégagé lors de sa combustion est considéré comme ayant été déjà absorbé par les végétaux lors de leur croissance.
- **Bilan carbone** : c'est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) développée par l'Ademe à partir de données liées aux activités directes et indirectes ainsi qu'à toutes les formes d'organisations humaines.
- **Cendres volantes** : cendres fines produites lors de l'incinération des déchets et contenues dans les gaz en sortie de la chaudière. Elles sont captées avec les poussières au premier niveau de l'épuration des fumées de l'incinération, dans l'électrofiltre.
- Cogénération : production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée lors de la combustion des déchets.
- **CS** (Collecte sélective) : collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines, verre).
- **DASRI** Déchets d'activité de soin à risques infectieux.
- **DEEE** (Déchets d'équipements électriques et électroniques) : déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).
Le décret ministériel du 20 juillet 2005 rend obligatoires la collecte sélective et le traitement des DEEE.
- **DIB** (Déchets industriels banals) : déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.
- **Déchets ultimes** : déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).
- **Dioxines** : nom générique d'une famille de composés toxiques qui font partie de la classe des hydrocarbures aromatiques polycycliques halo-génés (HAPH). Ils sont composés d'atomes de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'halogènes (chlore, brome, iode, fluor...).
- **ELA** : emballages pour liquides alimentaires tels que les briques.
- **EMR** : emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts,...).
- **Énergie fossile** : énergie tirée du pétrole, du gaz et du charbon, résidus non renouvelables issus de la fossilisation d'organismes vivants dans le sous-sol terrestre au cours des temps géologiques. La combustion de ces sources d'énergie génère des gaz à effet de serre.
- **Équivalent-logement** : logement type de 80 m² occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000.
- **Fines** : déchets trop petits pour être captés et qui sont majoritairement des déchets organiques.
- **GES** (Gaz à effet de serre) : ils contribuent à la création d'un effet de serre qui retient la chaleur autour de la Terre. Une trop forte concentration de GES entraîne des perturbations climatiques. Ils peuvent être naturels (dioxyde de carbone, méthane ou ozone) ou produits par les hommes (comme le gaz carbonique, provenant de la combustion des carburants).
- **Incinération** : méthode de traitement thermique des déchets par combustion qui génère trois sortes de résidus : mâchefers, cendres et résidus d'épuration des fumées.
- **Installations classées** : installations qui peuvent être source de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, comme les installations de traitement de déchets.
- **ISDD** (Installations de Stockage des déchets dangereux) et **ISDND** (non dangereux) procédant au stockage des déchets dans le respect de l'environnement. Les ISDD (anciennement CET de classe 1) accueillent les déchets dangereux (REFIOM, amiante, terres polluées, ...).
- **ISDI** Installation de stockage de déchets inertes.
- **ISDND** (anciennement CET de classe 2) Les ISDND accueillent les déchets dits ultimes (cf. loi Royal de 1992) non dangereux (OM, refus des CS, refus des OE, DIB,...). Les centres de stockage de classe 3 accueillent les déchets inertes (gravats).
- **HQE** (Haute qualité environnementale) : les bâtiments industriels dont le SYCTOM s'équipe sont conçus selon les principes de la HQE.
- **JRM** : journaux-revues-magazines
- **Lixiviats** : eaux qui, par percolation à travers les déchets stockés en décharges, sont chargées bactériologiquement et chimiquement. À caractère polluant, elles doivent être traitées avant leur rejet éventuel en milieu naturel.
- **Mâchefers ou scories** : résidus non combustibles produits à la sortie du four d'incinération. Après maturation, ils sont utilisés en travaux routiers.
- **Métaux lourds** : métaux qui, accumulés dans la nature, présentent un risque pour la santé humaine, comme le plomb, le cadmium, le mercure.
- **Méthanisation** : traitement induisant la production de biogaz par la dégradation anaérobie contrôlée de déchets organiques (digestat aboutissant à un compost normé). C'est une source d'énergie valorisable comme combustible.
- **OM** (ordures ménagères) : déchets résiduels issus de l'activité quotidienne des ménages.
- **OE** (Objets encombrants) ou monstres : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (gros électroménager, meubles, ...).
- **PAM** : petits appareils ménagers.
- **PEHD** (polyéthylène haute densité) : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages, comme les flacons de produits ménagers, et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bidons...
- **PET** (polyéthylène téréphtalate) : matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses) recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.
- **REFIOM** (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères) : résidus des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant les résidus de dépoussiérage et les résidus de la neutralisation des fumées. Ils subissent un traitement ou une stabilisation avant d'être placés en ISDD.
- **Refus de tri** (indésirables) : emballages trop souillés ou matériaux non récupérables qui ne seront pas expédiés dans les filières de recyclage.
- **TEP** (tonne équivalent pétrole) : mesure qui permet de comparer tous types d'énergies entre elles, par référence au pétrole. Exemple : 1 200 l de fuel = 1 TEP.
- **UIOM** : usine d'incinération des ordures ménagères.
- **Valorisation** : elle consiste dans le réemploi ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie. (Source : directive cadre européenne de 1991).
- **Valorisation énergétique** : procédé consistant à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant ou en les faisant fermenter (par méthanisation) pour récupérer de l'énergie sous forme de chaleur, de vapeur ou d'électricité.
- **Valorisation matière** : valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballage.
- **Valorisation organique** : valorisation des déchets organiques, à l'exemple du compostage.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE
35, boulevard de Sébastopol - 75001 Paris. Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 45 08 54 77 - E-mail : syctom@syctom-paris.fr / Site Web : www.syctom-paris.fr